

MANDATURE 2020 – 2026

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT TENUE LE MARDI 3 NOVEMBRE 2020 – 17H00 EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 17 h 00.

Mme Anouchka COMUSHIAN, Conseillère d'arrondissement, est désignée Secrétaire de Séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2020-128), 25 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Étaient présents : M. BELGHITH, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme COFFIN, Mme COMUSHIAN, Mme DALLOT, M. DELMESTRE, Mme DERENEMESNIL, M. GRÉGOIRE, Mme HAVET, Mme MARCIN, M. MARGAIN, M. MARQUE, M. MARTIAL, Mme MAZETIER, Mme MONTANDON, M. PARIS, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROCCA, M. ROUVEAU, M. SEINGIER, Mme SLAMA, M. TABACCHI, M. TEISSEIRE.

Était excusée : Mme TAÏEB.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme MONTANDON), Mme KOMITÈS (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme KOPOKA (pouvoir donné à M. PARIS), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à M. MARTIAL).

Arrivée, à 17 h 25, de M. BONNET-OULALDJ, M. GRÉGOIRE, Mme MAZETIER et de M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à M. MARTIAL), après le vote de la procédure d'urgence 122020-036.

Départ, à 19 h 44, de Mme MAZETIER, après le vote du vœu 122020-016, relatif au besoin de clarté des subventions.

- DÉLIBÉRATION (12-2020-034) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^{ème} arrondissement du LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Bonsoir à toutes et à tous. Mesdames, Messieurs les élu-e-s. Avant que notre Conseil d'arrondissement ne débute réellement, je me permets de vous proposer quelques instants de recueillement sous la forme d'une minute de silence en hommage à la mémoire de Samuel PATY, enseignant, victime d'un acte de barbare pour avoir exercé son métier et avoir voulu transmettre à ses élèves le sens de nos valeurs républicaines et son triptyque Liberté, Égalité, Fraternité, et plus largement à la mémoire des victimes des derniers actes terroristes, dont nous avons hélas toutes et tous entendu parler au cours des derniers jours et jusqu'à hier soir. De telles épreuves nous obligent plus que jamais à ne rien céder de nos valeurs. Elles illustrent bien tristement l'impérieuse nécessité de préserver et de renforcer toujours sans cesse notre pacte social. Elles nous rappellent enfin le rôle incommensurable de toutes celles et tous ceux qui les font vivre au quotidien et dont l'engagement se solde parfois du plus terrible des tribus.

Je vous remercie. Merci également d'avoir accepté un format de Conseil d'arrondissement un peu particulier et vous rappeler qu'effectivement, nous n'avons pu permettre la présence du public, mais qu'une captation vidéo est en cours.

Je soumetts à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020. Il n'y a pas eu le temps de nous faire des remarques sur des fautes de frappe et d'orthographe. Je le soumetts au vote, de ce fait. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants :.....25
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....20
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

Personnes présentes à la séance du LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du MARDI 3 NOVEMBRE 2020.

Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme MONTANDON), M. BELGHITH, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme COFFIN, Mme DALLOT, M. DELMESTRE, Mme DERENEMESNIL, Mme HAVET, Mme KOMITÈS (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme KOPOKA (pouvoir donné à M. PARIS), Mme MARCIN, M. MARGAIN, M. MARQUE, M. MARTIAL Mme MONTANDON, M. PARIS, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROCCA, M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné M. MARTIAL), M. ROUVEAU, M. SEINGIER, Mme SLAMA, M. TABACCHI, M. TEISSEIRE.

Délibération adoptée à **la majorité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2020-129)

- DÉLIBÉRATION (12-2020-036) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Adoption de la procédure d'urgence. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants :.....26
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....26
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2020-130)

- DCPA 2020036 : Communication sans vote - PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

M. Richard BOUIGUE, 1^{er} Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

“Mes chers collègues, j'ai bien noté qu'il s'agit d'une communication qui, par nature, n'implique pas de vote de notre Conseil. Toutefois, cette communication appelle quelques éclaircissements de votre part. En effet, il ressort du document produit que les bilans annuels des délibérations globales présentent une différence entre les coûts prévisionnels totaux qui étaient de 300 727 000 euros et les coûts actuels totaux de 366 259 000 euros. Il y a une différence de 65,53 millions d'euros qui représente une augmentation de 20 % des coûts de ces opérations. Ce différentiel est énorme. En regardant dans le détail, on constate que les augmentations de ces coûts sont souvent dues à des modifications du programme en cours et, en plus d'une augmentation des coûts liés au projet, il est constaté de manière tout aussi systématique un prolongement des délais des opérations et des travaux qui dégradent la qualité de vie des Parisiens. Je n'évoque pas le fait en termes démocratiques de la sincérité des projets votés, puisqu'entre les ouvrages réalisés et la conception initiale qui a été présentée par la maîtrise d'œuvre, il y a souvent un delta important. On peut s'interroger sur le fait que les entreprises, dans une logique compréhensible de maintien de marge, tirent parti du manque de suivi de la Ville de Paris lors de chaque évolution du projet en cours de chantier pour réclamer des compensations liées aux travaux supplémentaires. Je vous remercie de nous indiquer ce que vous pouvez mettre en œuvre pour améliorer le suivi des chantiers et la définition première des projets. Merci.”

M. Richard BOUIGUE, 1^{er} Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci, M. SEINGIER, pour votre question qui nous permet de mettre quelques éléments sur la table. D'abord, vous avez pris la délibération, c'est tout à votre honneur, dans sa globalité. Vous me permettrez de ne pas répondre sur des opérations dont nous n'avons pas eu à débattre ici dans ce Conseil ni à mettre en œuvre dans l'arrondissement. Je ne suis pas suffisamment au fait des subtilités et des programmations dans les autres arrondissements. Je vais bien en revanche qu'on discute sur les bases de ce que vous avez évoqué des programmations qui concernent le 12^{ème} arrondissement. Je vais associer à ma réponse mes collègues Nicolas ROUVEAU et Isabelle ROCCA, puisque les deux sont concernés par un projet sur un territoire voisin, Les Messageries, qui comprend notamment la création d'une école et d'une crèche. Comme vous le voyez, c'est une délibération qui a été votée en 2019. Bien évidemment, sa mise en œuvre a correspondu à la période de crise sanitaire pour laquelle les travaux ont eu à souffrir de nombreux délais. C'est quelque chose qui est courant à Paris. C'est quelque chose qui est encore plus courant aujourd'hui. Vous le voyez dans la partie qui concerne le bilan de cette opération et le respect des délais, il y a des décalages qui sont principalement dus à cela. D'autre part, un fait qu'on a un peu oublié, car notre mémoire s'écrase très vite, qui est que nous n'avons pas eu une période électorale classique. La période pendant laquelle nous n'avons pas pu voter et mettre en œuvre certaines délibérations, pas pu apposer de signatures, a aussi pu à un moment donné créer des retards sur certains chantiers. Au regard de ces contraintes que l'on a dû prendre en compte et faire avec, vous constaterez que les délais, pour le moment, ne sont pas non plus complètement excentriques dans leur report. Ils sont de quelques trimestres. C'est trop, probablement, mais cela n'affecte pas globalement toute l'opération. Là où je vous rejoins, c'est sur la partie qui concerne les travaux. Il y a une volonté de la part de la Ville de Paris, et notamment de Jacques BAUDRIER, de travailler à une meilleure organisation des travaux dans Paris. Effectivement, cela peut causer des gênes aux parisiens. En ce qui concerne les travaux sur les sites des Messageries, avec la construction en ce qui concerne cette délibération d'une nouvelle école et d'une nouvelle crèche, et j'y associe aussi Jeanne DALLOT, puisque c'est quelque chose qu'elle travaille au sein de sa délégation, ce sont deux équipements publics qu'on attend énormément parce qu'il y a besoin de desserrer les prévisions scolaires et de faire en sorte qu'on réponde davantage aux demandes en matière de places en crèche et de modes de garde pour les familles de l'arrondissement. On est sur un projet qui est ambitieux, mais pour le moment, la partie qui concerne les premiers coups de pioche de l'ensemble de ces travaux n'a pas encore réellement commencé. Sur le bilan financier, pour le moment, on est un peu juste. On y reviendra probablement. Je pense qu'Isabelle ROCCA, Jeanne DALLOT et Nicolas ROUVEAU vous tiendront régulièrement au courant, puisque ces projets vont donner lieu à des nouvelles délibérations, notamment sur la mise en œuvre des programmes. On aura l'occasion d'y revenir. Je note le souhait de votre part d'améliorer la situation sur la programmation des travaux. C'est toute l'ambition que l'on a aussi sur ces grands chantiers qui vont concerner notre arrondissement.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Je vous remercie. Passons désormais à la délibération suivante.”

- DAC 20200150 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association "We Love Green" pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes.

Mme Manon HAVET, M. Guy TABACCHI, Adjoint-e-s à la Maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteur-e-s :

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris :

“Je suis honoré de commencer. L'idée dans cette délibération, ce que je voudrais souligner dans ce conseil, c'est avoir une réflexion sur votre politique dans le bois de Vincennes. Cela fait des années qu'on est élus ici, dans l'opposition. L'écologie a toujours été présente dans le 12^{ème} arrondissement. On a depuis très longtemps, et dans la dernière campagne, eu un certain nombre de propositions pour rendre le bois au bois, redonner au bois un aspect de bois, reverdir le bois et redonner aux parisiens des espaces de respiration dans lesquels on avait une nature plus sauvage et plus proche de quelque chose qui s'apparente à une forêt. Or, on a déjà débattu ici, nous sommes étonnés, on vous a fait des remarques extrêmement importantes sur le Chalet et sur la convention que vous avez signée qui nous avait paru un peu particulière. Là, on arrive sur un festival qui, au demeurant, est un très bon festival. Ce n'est pas le festival que l'on met en cause, au contraire. Mais est-ce que ce bois va être le récipiendaire de toutes les activités qu'on ne peut pas mettre ailleurs ? Je commence à être un peu inquiet de voir qu'il n'y a pas de vision globale pour l'instant, pas de projet. Je ne veux pas refaire de la politique politicienne, mais je vous rappelle que dans la campagne, nous étions les seuls à avoir eu un projet sur les bois. Vous, en termes de campagne, vous vous êtes exprimés sur la nécessité de redonner au bois un bois. Aujourd'hui, vous nous faites voter sur une convention d'occupation des sols. Je vais être assez demandeur. Je ne pourrai pas signer, personnellement, vous donner mon accord, tant qu'on n'a pas l'assurance qu'on ne va pas remplir le bois d'événements. Quand on regarde un peu la délibération, on a un budget pour reverdir ce qu'ils vont saccager. On le sait bien tous ici, on a tous été à des concerts, et on y va certainement encore, vous voyez bien que tout cela abîme l'environnement. Vous, en tant que Maire du 12^{ème} arrondissement, et avec une étiquette purement écologiste que vous affirmez, comment pouvez-vous nous amener un débat de cette mauvaise qualité au sein d'un bois que je trouve encore bien abîmé ? Voilà ma question. Je vous remercie.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Dans la continuité de mon collègue, il est vrai qu'on avait déposé de nombreux vœux pour demander un bilan sur la gestion du bois de Vincennes et le respect des normes environnementales. Là, on s'aperçoit que les conventions continuent. Il y a des problèmes écologiques. Il y a aussi le problème du suivi des conventions. Le Chalet de la Porte Jaune a de nombreuses nuisances, qui concernent moins Paris, car c'est éloigné, mais les communes riveraines ont de vrais soucis. Comme c'est à Paris et que Paris ne suit pas, cela pose des soucis. Vous mentionnez dans la convention le Comité du bois de Vincennes. Mais j'ai envie de vous demander si vous savez combien de fois ce comité, qui est censé se réunir annuellement, c'est d'ailleurs marqué puisqu'à chaque fois, l'occupant est censé présenter aux membres du comité du bois de Vincennes le déroulé de son projet, savez-vous combien de fois il s'est réuni ? Apparemment, qu'une fois, à la mandature précédente. Il y a un vrai souci entre ce qui est écrit et ce qui est réellement pratiqué. Quand il est écrit que l'occupant s'engage à respecter les règles en vigueur, toutes les chartes qui sont dans le bois... Sont mentionnées la Charte de

l'aménagement du bois de Vincennes et d'autres, mais par exemple sont omises les normes environnementales ISO 14001 qui sont tout de même les normes environnementales les plus précises. Là encore, cela nous dérange qu'un événement écoresponsable ne mentionne pas ou ne prenne pas en compte ces normes environnementales. Enfin, j'avais une question sur ce qu'il advient des équipements sportifs qui sont mentionnés et qui font apparemment partie de l'espace qui va être utilisé pendant cette période de mai à juin, au moment des installations. Enfin, une remarque sur la redevance, qui est de 2 % et qui nous paraît faible au regard du chiffre d'affaires qui est escompté par cette société. Il ne faut pas oublier que cet événement se produit grâce à la mise à disposition d'un emplacement assez exceptionnel, large, qui est le bois de Vincennes. Là encore, la redevance paraît faible. Je vous renvoie au rapport de la CRC qui a été publié il y a 2 ou 3 ans sur les conventions et les concessions du bois de Vincennes et du bois de Boulogne, qui mentionnait que les conditions financières n'étaient pas toujours optimales. Là, on en revient à cette redevance de 2 %. Et aussi, il mentionnait de vraies lacunes sur le suivi des concessions dans les deux bois, aussi bien en termes de suivi des travaux qu'en termes de suivi des nuisances pour qu'une fois qu'on ait signé la convention, il y ait un suivi du respect de la tranquillité publique. Je vous remercie."

M. Sébastien MARQUE, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers. La délibération portant sur la convention d'occupation de l'espace public pour le festival We Love Green nous pose plusieurs questions. A déjà été soulevée notamment celle de la redevance. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous prononcer entièrement contre, comme on l'a fait historiquement, puisque la période appelle à des espaces de respiration nécessaires et le monde de la culture et du spectacle subit de plein fouet la pandémie en cours. Nous ne pouvons pas également nous prononcer favorablement, car l'objet du festival lui-même nous heurte. Ce festival utilise à des fins purement commerciales une prise de conscience tardive, mais bien réelle des effets planétaires de nos modes de vie et du système capitaliste. Ce faisant, il dépolitise le concept d'écologie et les conséquences dépassent largement le cadre du festival lui-même. Au pire, cela anesthésie les aspirations nécessaires de lutte contre un système économique mortifère en cachant les acteurs de cette économie et leur discours plus ou moins mensongers derrière un gobelet en plastique recyclable. Au mieux, cela amène au soutien de politiques incomplètes axées autour de la responsabilité citoyenne de consommation, et se bornant à compter le nombre d'arbres plantés. Pour nous, communistes, l'écologie est indissociable d'une prise de contrôle démocratique des moyens de production afin de décider collectivement de ce qui doit être produit, pour quelle utilité sociale et environnementale et comment le produire. Ce festival ne répond en rien à ces questionnements et ne fait que propager un mensonge en se drapant de vert. Ni contre ni pour, nous nous abstiendrons. Merci de votre écoute."

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris :

"Tout d'abord, veuillez m'excuser pour le retard. Je m'associe évidemment au Conseil d'arrondissement pour l'hommage à Samuel PATY et bien sûr à tous nos mots de soutien à la communauté éducative, à sa famille et toutes les personnes qui l'ont connu. Sur cette délibération, je souscris pleinement à ce que vient de dire mon collègue Sébastien MARQUE. Je voudrais insister sur le lieu lui-même. Ce festival, on le connaît, il a déjà été organisé. Il est au cœur de bois de Vincennes, sur la plaine de jeux du

Polygone où il y a plusieurs terrains de foot, les locaux de la DJS, le personnel de la DJS travaille à proximité. Et c'est un lieu qui, par sa nature, est en lien direct avec la faune et la flore du bois. Vous savez que, dans ce bois, il y a une trame noire qui est imposée pour les équipements sportifs. Sur cette plaine des jeux, il a été à plusieurs reprises question de faire de l'éclairage pour les entraînements qui peuvent aller jusqu'à 22 h. Cela a toujours été refusé au titre de la trame noire du bois, de la biodiversité, des problèmes sonores. Pour fréquenter cette zone régulièrement, nous savons qu'il y a des faisans, plusieurs espèces qui sont protégées. Moi, je n'ai rien contre ce festival. Comme l'a dit très bien Sébastien MARQUE, dans la période que nous vivons, nous devons aider la culture, aider le sport. Mais je pense qu'un autre lieu devrait être trouvé. Ce festival avait lieu dans le jardin de Bagatelle, au départ, et a été déplacé dans le 12^{ème} arrondissement. Quand il a été déplacé dans le 12^{ème} arrondissement, plusieurs élus du Conseil d'arrondissement, dont moi-même, étions très étonnés et avons fait part de notre opposition. Je note au passage qu'à proximité, il y a l'hippodrome de Vincennes, qui a des éclairages, qui est en bordure du bois et n'est pas au milieu du bois. Je note que par le passé, il y avait des concerts à l'hippodrome de Vincennes. Il y avait des concerts et il y a toujours des concerts à l'hippodrome de Longchamp. Je pense que sur cette délibération, nous devons nous mobiliser, élus du 12^{ème} arrondissement, pour essayer de déplacer cet événement, bien sûr le maintenir, on n'y est pas opposés, mais trouver un autre lieu qui soit adapté et qui permette aussi aux sportifs d'utiliser la plaine du Polygone. C'est une période d'une semaine durant laquelle les terrains de foot sont utilisés pour le festival et ne sont plus utilisés par les sportifs. Je vous remercie."

Mme Manon HAVET, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Un petit rappel, tout d'abord. Le festival We Love Green se déroule au bois de Vincennes depuis 2016 dans le cadre d'autorisations annuelles multiples. La Municipalité a souhaité pour l'édition 2021 fixer un cadre contractuel plus précis alors que depuis 2016, il n'y avait que le cadre d'autorisation annuelle simple. Ce cadre conceptuel plus précis permet d'aller plus loin dans les objectifs d'écoresponsabilité. Web Love Green est le seul prestataire à avoir déposé une candidature recevable dans le cadre de l'appel d'offres relatif à l'occupation d'espaces dans le bois de Vincennes pour l'organisation de ce festival de musique actuelle écoresponsable. Si une marge de progrès existe encore, le regroupement de tant de personnes sur un même espace ayant forcément un impact, comme le relevait M. MARGAIN, je voudrais au nom de l'exécutif saluer la démarche du festival qui adopte une démarche de transition écologique ambitieuse et qui examine son impact environnemental direct en termes de bruit, de déchets par exemple, mais aussi de ses effets indirects en ce qui concerne le transport du public, des artistes et des techniciens, l'impact de l'alimentation consommée sur place, etc. Le festival fait très clairement la démarche d'aller vers un modèle écoresponsable et nous pensons qu'il est du rôle de la municipalité d'accompagner de manière constructive ce festival de musique qui tâche de réduire son impact carbone et des réduire son impact sur l'environnement. En effet, l'appel d'offres et la convention d'occupation ont permis de donner un cadre écologique et social et de fixer des objectifs. À ce sujet, des tarifs préférentiels seront pratiqués pour les habitants du 12^{ème} arrondissement et pour le public jeune. Les accès vélo seront plus nombreux que lors des précédentes éditions. Des efforts de mutualisation sont faits en ce qui concerne le transport du matériel. À propos de l'alimentation, le festival sélectionne les restaurateurs et les accompagne pour une alimentation biologique et locale, pour la création d'une offre végétarienne et il y a une Charte restaurateurs qui existe avec 15 critères de restauration, dont certains sur l'origine des produits, sur les certifications, sur les emballages qui doivent absolument être respectés. Le festival

pratique également le don des invendus alimentaires. Depuis 3 ans, We Love Green travaille avec l'association Linkee pour la redistribution de ses invendus à des associations. En 2019, 2 600 repas ont ainsi été redistribués à des associations comme « Les Restos du Cœur », « Emmaüs Solidarité », et 3 tonnes de déchets environ ont été évités. Pour limiter la consommation énergétique, le festival mutualise les camions frigorifiques. Ainsi, il limite fortement le nombre de camions mobilisés. Par exemple, en 2019, 51 restaurateurs ont mutualisé pour utiliser uniquement 5 camions. Le festival défend également une politique zéro plastique à usage unique. C'est le premier festival en Île-de-France à avoir signé la Charte Drastic on Plastic pour en finir avec le plastique à usage unique. Il met à disposition des festivaliers une centaine de robinets d'eau potable gratuite. Il fournit les écocup consignés, distribue des gourdes aux techniciens, aux artistes. Ainsi, il estime qu'environ 280 000 bouteilles en plastique ont été économisées en 2019. De plus, le festival a mis en place un centre de tri visible avec 10 flux. Je vous épargne les détails. Le festival devra être également irréprochable quant à l'état dans lequel il laisse le lieu et, dans la convention d'occupation, un article porte sur la responsabilité de l'occupant qui s'engage à remettre en l'état les sols et une caution bancaire est prévue le cas échéant. Le festival par ailleurs a tout un aspect sensibilisation. Il s'attache à faire modifier les comportements et à sensibiliser à l'impact de nos modes de production, à la raréfaction des ressources, à l'érosion de la biodiversité par différents ateliers, stands et conférences. À ce sujet, M. MARQUE, peut-être que vous pensez que le festival dépolitise le concept d'écologie. Je comprends vos arguments. Mais le festival a peut-être l'opportunité, par son aspect grand public, de sensibiliser certaines personnes à l'écologie. À terme, et dans l'optique de réduire l'impact qu'un tel regroupement de personnes peut avoir sur la biodiversité pour la faune et la flore du bois, que nous avons tant à cœur de protéger, nous souhaitons étudier d'autres localisations et nous proposerons à ce sujet que ce type d'événement puisse avoir lieu dans l'hippodrome de Vincennes, afin de réduire les nuisances pour la biodiversité. Nous sommes donc d'accord avec cette proposition de M. BONNET-OULALDJ, même si les détails de faisabilité restent encore à l'étude. À propos du Comité du bois, tout le monde en reconnaît les limites et nous sommes sur le point de faire évoluer les Ateliers du Bois sur le modèle des Ateliers Seine qui permettent de construire une approche plus globale et en lien avec toutes les communes limitrophes au bois, une approche globale tout en préservant des réflexions thématiques sous forme de sessions dédiées. La réflexion est encore à l'Hôtel de Ville et est pilotée par M. Christophe NAJDOVSKI, l'Adjoint à la Maire de Paris sur ces questions-là."

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller d'arrondissement :

"Bonsoir, chers collègues. Je vais amener quelques éléments de réponse. Mais tout d'abord, dans le cadre de cette délibération, je voudrais faire remarquer que pour les festivals à venir, nous serons dans le cadre d'une convention visant une occupation du domaine public au lieu d'une simple autorisation préalablement, ce qui fait que le cadre juridique change. Il devient plus fort et il donne des obligations beaucoup plus fortes à la charge de l'occupant. L'illustration, vous la trouverez dans l'article 6 de la convention, les articles reliés aux garanties et à la présence d'un système de caution présent dans la convention à l'article 14. Tout cela pour dire que l'encadrement est beaucoup plus important du point de vue juridique du festival. J'ai entendu des éléments très rapides sur la partie de la rémunération. Ce qu'il est écrit dans la convention et repris dans la délibération, c'est que la rémunération se fera sur la base de l'apposition d'un taux de redevance de 2 % sur la somme des chiffres d'affaires réalisés. Ce que vous avez oublié de dire, je pense que c'est un oubli, c'est qu'il y a un minimum garanti de 75 000 €, ce qui veut dire que dans tous les cas, par an, par manifestation, par festival, il y aura au

minimum 75000 € payés comme redevance. Si le chiffre d'affaires le permet, ce qui risque d'être le cas selon les projections données, puisque les projections données seraient de 163000 € en 2021, on est bien au-delà dans les projections du minimum garanti. Mais nous avons cette assurance du minimum garanti dans le paiement de la redevance. Un autre élément évoqué par ma collègue, c'est la possibilité d'avoir des tarifs préférentiels pour les habitants du 12^{ème} arrondissement pour un public jeune. Vous ne trouverez pas ces éléments dans la convention actuelle, parce que ce n'est pas le cadre juridique adapté pour contenir de tels éléments. Mais cela se trouve dans l'offre qui a été apportée par WLG avant la conclusion de l'accord. Ce qui donne pour un prix moyen du tarif de 64 € un tarif réduit prévu pour les habitants de la Mairie du 12^{ème} arrondissement de 49 €, donc 64 € à 49 €. Pour les enfants de moins de 12 ans, le tarif serait de 20 €, pour les moins de 16 de 40 €, et 1 € pour les enfants de moins de 5 ans. Il y a un effort fait, comme sur d'autres points, de la part de l'occupant. Ce qui nous amène à un élément qui est de dire : bien sûr, on peut toujours se situer dans une démarche de maximisation de la redevance de l'espace public occupé. Mais là, en l'occurrence, je pense qu'en étant prudent avec ce minimum garanti et, ensuite, un système de redevance à 2 % sur le chiffre d'affaires, au-delà de 75000 €, en étant prudent, on permet également la réalisation de l'événement, du festival, et de tout ce qu'il peut entraîner autour de lui, qui a été dit par ma collègue. Je pense que c'est bénéfique en termes de culture, d'après ce que j'ai compris, je ne suis pas un expert. Mais c'est bénéfique parce que cela permet de drainer d'autres nouveaux talents qui peuvent tirer bénéfice de cette manifestation."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci de ces échanges. Il est bon de parler de culture et de festivals en ces temps troublés. Je pense que, vraiment, la culture a besoin de tout notre soutien. Deux éléments de complément en tant que Maire du 12^{ème}, la concession de l'hippodrome de Vincennes n'a pas été renouvelée depuis 1975. Elle a juste besoin d'un petit défrichage, ce qui devrait se faire en début d'année 2021, même si les projections en ce moment sont un peu aléatoires. Mais c'est l'idée d'avoir une nouvelle concession de cet hippodrome. Et celui du bois de Boulogne dont vous parliez tout à l'heure a été lui aussi renouvelé dernièrement. L'idée est qu'il y ait un ajustement entre les espaces laissés aux courses hippiques et à l'organisation d'événementiels qui pourraient avoir lieu dans ce bois. Lors de la Commission des concessions qui a eu lieu avec Paul SIMONDON la semaine dernière à l'Hôtel de Ville, en tant que Maire du 12^{ème}, j'ai demandé à ce que, quand il y aura cette nouvelle concession avec l'hippodrome, ces événements se déroulent dans cette partie du bois plutôt qu'à son endroit actuel. Pour revenir sur le Comité du bois de Vincennes, il avait le mérite d'exister, même si vous en avez souligné les limites. Quand j'ai rencontré certains de mes collègues, maires des communes voisines, nous en avons bien évidemment parlé. Nous nous sommes mis d'accord pour repenser ce comité, mais bien évidemment, le poursuivre. Chose qu'avait aussi en tête Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris sur ces questions, qui est en cours de réflexion et qui veut proposer des ateliers thématiques qui nous permettront d'aborder sujet après sujet sur ce bois. Je voulais apporter ces compléments d'information. Je vais de ce pas mettre cette délibération au vote. Je vous remercie. Elle est adoptée."

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....21
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....08

(DELIB 12-2020-131 AVIS)

- DAC 20200330 : Subventions d'un montant de 50 614 euros et conventions avec huit écoles de musique associatives dans le cadre du projet du budget participatif "Musique pour tous".

M. Richard BOUIGUE, 1^{er} Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris :

"Je voulais profiter de cette délibération que nous soutenons pour vous demander si vous aviez commencé à travailler avec le Conservatoire du 12^{ème} arrondissement, afin de trouver des solutions qui ont été proposées au Conseil de Paris en matière de tirage au sort. Après avoir discuté avec les responsables du Conservatoire, ils avaient émis l'idée qu'un travail, une coopération avec les écoles de musique associatives pourrait permettre de désengorger les inscriptions et d'arrêter enfin l'injustice du recrutement par tirage au sort. Cette DAC arrive à point nommé pour une information, savoir si vous avez commencé un dialogue fructueux, je l'espère, entre les associations musicales et le Conservatoire. Merci."

M. Richard BOUIGUE, 1^{er} Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Une fois n'est pas coutume, je pensais que vous alliez nous féliciter pour les subventions aux deux associations du 12^{ème} arrondissement, dont une que vous connaissez tout particulièrement, « L'Apprenti Musicien », et signaler par ailleurs que nous avons travaillé avec les représentants de cette association pour lui trouver des locaux, et que grâce à notre travail avec les bailleurs, cette association pourra travailler dans de meilleures conditions que celles qu'elle a actuellement. Je m'attendais à ce petit satisfecit, mais comme vous ne l'avez pas fait, je me permets de le faire. C'est une remarque directement liée à la délibération. Je m'en serais voulu que nous ne félicitions pas le travail des bailleurs et de la Ville sur ces deux associations. Par ailleurs, la question que vous posez est une vraie question. Je vous propose de ne pas y répondre là, car nous n'avons pas les éléments, mais d'y revenir à un prochain Conseil. C'est un sujet qu'il faut qu'on aborde, la question du Conservatoire, et notamment de celui qui est aujourd'hui dans le 12^{ème} arrondissement et qui peut être parfois victime de son succès. Il faut qu'on arrive à trouver comment on maintient un accès à ce Conservatoire, mais aussi, parce qu'on en a conscience, l'accès à ces associations qui depuis plusieurs années travaillent dans le territoire du 12^{ème} arrondissement et offrent des accès à la musique et à l'apprentissage de la musique à de nouveaux enfants de l'arrondissement. Il y aura toujours cette complémentarité, en tout cas, c'est ce que veut mettre en

exergue cette délibération. Je finis en disant, et cela va intéresser Nizar BELGHITH, mon collègue, que ce financement a été possible dans le cadre du budget participatif qui a permis de valoriser un projet qui s'appelle Musique pour Tous. C'est l'ambition que nous voulons prolonger en matière de découverte et d'apprentissage de la musique dans l'arrondissement."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"On me souffle qu'une aide a été accordée à « L'Apprenti Musicien » à la dernière Commission Culture, alors que l'aide n'avait pas forcément été demandée, mais c'est normal, puisque nous aidons toutes les institutions culturelles qui composent le 12^{ème} arrondissement. Je vais vous refaire la réponse que j'avais faite au Conseil de Paris sur les places du Conservatoire du 12^{ème} arrondissement qui ont sensiblement augmenté, puisque nous accueillons plus de 1500 élèves désormais grâce à notre nouveau Conservatoire. Vous savez à quel point on tiendra à soutenir cette offre culturelle du 12^{ème} arrondissement. Je mets donc la délibération au vote. Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité."

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2020-132 AVIS)

- DAC 20200716 : Subvention d'un montant de 1000 euros à l'association "UGOP Une Goutte d'Organisation Productions", au titre de l'action culturelle locale du 12^{ème} arrondissement de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris :

"C'est une question pour information. 1000 € sur un budget, cela représente une goutte d'eau pour une association qui s'appelle « La Goutte ». C'est quoi, l'idée ? C'est symbolique, pour montrer une future participation ? Je ne suis pas contre du tout, au contraire. Cela me paraît être une association de très bonne qualité. Mais je n'ai pas bien compris, dans ce que vous nous proposez en délibéré, l'exposé des motifs. Je voulais un éclaircissement. Je vous remercie."

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris :

"Je vais d'abord excuser Fadila TAÏEB qui est Adjointe à la Culture, mais qui malheureusement a un problème familial de dernière minute et ne peut pas être avec nous. On pense bien à elle. Je comprends votre question parce que vu comme cela, cela

peut paraître bizarre, 1000 €. Mais ce sont les crédits Bloche, on en a parlé à plusieurs reprises, des crédits qui sont à la disposition de la Mairie. On a 1 € par habitant pour notre action culturelle. Et il y a ces fameux crédits Bloche que la Mairie peut attribuer tous les ans à un certain nombre d'associations. La dernière fois, je pense que les crédits ont été votés à un précédent Conseil, je ne sais pas ce qu'il s'est passé. Techniquement, on aurait dû voter ces 1000 € de l'«UGOP», qui est un choix municipal, un choix de la Maire, pour le travail qu'ils accomplissent, de pouvoir leur donner cette somme supplémentaire. Cela aurait dû être voté avec les autres délibérations. Cela n'a pas été le cas. On s'arrangera pour que l'année prochaine, tous les crédits Bloche soient votés en même temps. C'est pour reconnaître le travail, vous l'avez très bien dit, que fait l'UGOP, qui est très implantée dans notre arrondissement, particulièrement autour de la Place Daumesnil et le travail que fait cette radio qui, en plus, je les ai rencontrés en tant qu'Adjoint chargé de la Lutte contre les discriminations, veut lancer un programme de lutte contre les discriminations sur cette radio. On ne peut que s'en honorer. Mais c'est vrai que cela aurait dû être voté avec les autres crédits. C'est un petit problème technique. Nous nous en excusons."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Le contexte actuel met nos services à mal. Ils sont humains, ils font parfois des erreurs. Remercier aussi « UGOP » qui a été le principal animateur de notre forum des Associations. Ils sont aussi inscrits dans notre 12^{ème} arrondissement, mais ils sont aussi présents quand on leur demande d'être là dans des circonstances particulières."

M. Richard BOUIGUE, 1^{er} Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"M. MARGAIN, c'est très concrètement la difficulté de ces associations qui font beaucoup d'activités et pour lesquelles il y a à chaque fois beaucoup d'entrées en termes d'administration. Il n'y en a pas qu'une. Il n'y a pas un guichet unique. Donc parfois, on a l'impression que les choses arrivent, sans jeu de mots, au compte-gouttes. C'est un peu gênant pour la lecture globale qu'on peut en avoir. Mais c'est une association qui travaille sur de l'animation locale, des actions culturelles, de l'insertion. Aujourd'hui, elle va développer ses actions. Elle a de nouveaux locaux dans le quartier Fécamp-Édouard-Robert-Tourneux. Elle émerge à plusieurs budgets, et c'est toute la difficulté, même pour les associations elles-mêmes qui passent beaucoup de temps malheureusement à devoir solliciter plusieurs administrations, plusieurs directions, et c'est un peu ce phénomène de découpage que l'on a là. C'est dommage, mais on n'a pas encore trouvé le guichet, l'ensemblier unique qui permettrait que l'on voie tout d'un coup."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Je mets donc cette délibération au vote.
Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité."

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2020-133 AVIS)

- DAE 20200166 : Subvention d'un montant de 42 000 euros à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris :

“Il s'agit d'une erreur. J'avais laissé un petit mot, car j'étais plutôt très content de ce qu'il se passait là. Cela a été noté. Puisque j'ai quelque chose d'agréable à dire, je le dis. C'est tout.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Avec grand plaisir, d'avoir des paroles encourageantes. Je mets cette DAE au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2020-134 AVIS)

- DAE 20200217 : Plan de relance Economique Social et Solidaire (ESS) - Subventions d'investissement d'un montant de 46 000 euros, subventions de fonctionnement d'un montant de 1 325 500 euros et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS.

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

“Avant de commenter cette délibération, je rappelle que Les Républicains, le groupe Changer Paris sont évidemment pour le Plan de relance et sa forme votée en juillet. D'ailleurs, je le rappelle, sa cheffe de file Mme DATI était d'ailleurs l'une des premières à en proposer un dès le mois d'avril, avec un budget de crise. Je l'avais moi-même soutenue dans cette assemblée lors du Conseil d'arrondissement dit de crise du 13 mai 2020. Cela dit, cette délibération particulière nous gêne sur le fait qu'elle englobe trop de structures qui ne sont pas de même nature. J'ai bien noté que cette délibération contient 27 conventions et subventions afférentes à des structures d'économie sociale et solidaire. Mais cette dénomination recouvre des sociétés de plus ou moins grande taille, dont des sociétés anonymes ou actions simplifiées et des associations. L'objectif d'une société est de réaliser des bénéfices, non l'association. Les montants des subventions proposés sont eux aussi très divers. Cela méritait de distinguer les délibérations entre associations et sociétés pour retrouver une certaine cohérence. Par ailleurs, toutes les estimations de perte ne sont pas renseignées pour tous les organismes, ce qui interroge la pertinence et l'objectivité du montant de subvention proposé. Mais il y a une structure qui se dégage des autres, il s'agit de la maison d'édition Rue de l'Échiquier. Il s'agit d'une société par actions simplifiées inscrite au RCS de Paris qui dépose ses comptes avec une déclaration de confidentialité. Nous sommes très loin d'une structure d'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, il nous est dit concernant la Rue de l'Échiquier que la subvention est de 50 000 € et qu'elle serait donnée pour faire face à une baisse de 95 % de son chiffre d'affaires, alors que cette même maison dit sur son site Internet être spécialisée en écologie et sur tous les sujets qui s'y rapportent. Il s'agit d'un sujet d'actualité qui est en pointe, ces dernières années. On n'a pas, à la lecture de cette délibération, d'explications sur le lien entre le Covid et la baisse du chiffre d'affaires. Tel qu'elle est présentée, cette subvention pose question. Nous la considérons illégitime par rapport à l'esprit du Plan de relance en général et de l'esprit de la délibération en particulier. Nous vous demandons un vote disjoint sur cette subvention et la convention relative qui concernent la Rue de l'Échiquier, pour laquelle, si le vote disjoint est accepté, nous voterons contre. Concernant les autres subventions et conventions, dès lors qu'elles effectuent de réelles missions d'intérêt général, nous les soutenons et nous voterons pour.”

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Madame la Maire, M. TABACCHI, chers collègues, je veux intervenir au nom du groupe Écologiste, avant mon excellent camarade Guy TABACCHI, pour vous dire toute l'importance de cette délibération et l'attention que nous devons porter aux structures de l'ESS. De mon côté, je n'y vois que des choses positives, dans cette délibération. À notre tour, nous nous devons de soutenir ces organismes qui, au quotidien, au plus près des habitantes et des habitants de notre arrondissement, viennent affirmer que le

partage et la solidarité sont des valeurs incontournables pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement. En pratique, cette délibération permettra de soutenir sur notre arrondissement Éthi'kdo, la boutique Emmaüs qui a dû fermer deux mois et demi pendant la crise sanitaire et qui à nouveau est impactée par le confinement, et la ressourcerie La Petite Rockette qui vient d'ouvrir ses portes et qui se retrouve à nouveau obligée de fermer. Je veux croire que cette délibération sera votée à l'unanimité pour que ces organisations puissent passer cette pandémie et revenir vers nous afin de continuer à nous apporter à toutes et à tous les bienfaits dont elles sont capables. Merci.”

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“M. TEISSEIRE a dit beaucoup de choses justes que je pensais dire. Néanmoins, cette délibération est une délibération à l'échelle parisienne. Elle nous est proposée sous cette forme, nous la prenons sous cette forme. Je pense qu'aujourd'hui, nous n'avons pas à perdre de temps pour relancer l'économie de notre pays ou faire en sorte que les dégâts économiques qui sont les conséquences du Covid ne soient trop néfastes pour les habitants d'autres arrondissements et les parisiennes et les parisiens. Cette délibération est la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire à Paris, voté par le Conseil de Paris en juillet 2020, pour faire face à la crise économique provoquée par la crise sanitaire. Elle apporte une aide de quatre millions d'euros, structure l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'aider les entreprises de l'ESS en difficulté en leur donnant des subventions de fonctionnement pour les structures qui ont perdu pas mal d'argent, ont essuyé de lourdes pertes du fait du confinement, et aussi pour aider les entreprises à se développer pour que l'économie d'après la crise, nous l'espérons tous, se fasse avec ce type d'entreprise. Vous me parlez de « L'Échiquier », je veux bien que nous ayons cet élément sur cette association dans nos délibérations, mais de mémoire, ce n'est pas dans le 12^{ème} arrondissement. C'est dans le 10^{ème}, si mes souvenirs sont bons. Donc, je n'ai pas préparé la présentation ou le rapport de cette délibération sur toutes les associations concernées. Je me suis cantonné aux associations du 12^{ème} arrondissement, je pense notamment à l'association Éthi'kdo qui œuvre dans le quartier d'Aligre et qui a besoin d'un soutien, qui est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui était très dynamique, qui avait trouvé un bon créneau économique pour se développer et qui voit son activité freinée parce que cette société, qui vend des cartes ou des chèques permettant d'aller consommer de façon responsable dans des magasins labellisés par l'économie sociale et solidaire, a comme client des CSE qui voient leurs moyens réduits, car la masse salariale diminue du fait de la crise économique. Donc, on a besoin d'aider ce genre d'entreprise très novatrice, dynamique, pour éviter qu'elle se fasse faucher par la crise économique présente. Voilà pourquoi je pense qu'il faut voter cette délibération. Il faut mettre en place et mettre en œuvre le Plan de Relance de l'ESS. Si vous avez des questions à poser sur le fait que tout soit rassemblé, si vous avez des questions spécifiques sur la rue de « L'Échiquier », il me semble que c'est du ressort du Conseil de Paris et je ne peux pas vous apporter de réponse là-dessus aujourd'hui. Tout ce que je sais, c'est que les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont besoin de ce Plan de relance parisien. Nous sommes là pour leur apporter.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Effectivement, plus que jamais, nous devons être solidaires et attentifs à ces structures. Je ne vais pas pouvoir répondre favorablement à votre demande, puisque cette délibération n'en fait qu'une. Elle n'est pas disjointe, partie subventions de fonctionnement et subventions d'investissement. C'est une délibération globale. Je me dois de la mettre au vote sous sa forme telle qu'elle.

Je vous remercie. Elle est adoptée.

Pour information, la DASCO 137 a été retirée du fait du contexte et des dernières directives du confinement, si vous la recherchez. Je me devais de vous donner cette information, puisque ce Conseil d'arrondissement doit faire face à des ajustements de dernière minute.”

- Nombre de votants :.....28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2020-135 AVIS)

- DASCO 2020038 : Lycées municipaux - Subventions d'un montant de 48 413 euros pour le soutien aux projets éducatifs.

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Nous allons voter positivement cette délibération qui donne plus de moyens aux lycées, des moyens notamment fondés sur les projets pédagogiques. Seulement, nous voulons attirer votre attention sur les critères de choix des projets éducatifs, notamment au vu de l'actualité. Il nous paraît important d'ajouter à la longue liste des critères de choix des priorités de la collectivité parisienne le critère de la laïcité et celui des valeurs républicaines qui sont pour nous beaucoup plus explicites que des critères plus vagues tels que le vivre-ensemble. C'était une remarque par rapport à cela. J'espère que ces deux critères pourront être mis en avant dans la longue liste que vous évoquez dans la délibération. Merci.”

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

“Je pense que cette demande sera entendue, puisque je pense qu'elle est comprise dans la Charte et le cahier des charges, depuis quelques années, de déploiement de ces projets éducatifs de leur financement. Je pense qu'on est tous d'accord ici pour rappeler l'importance de l'inscription de ces termes, qui sont au cœur de notre pacte

républicain et que nous souhaitons transmettre à nos élèves parisiens et de toute la France.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Je mets cette délibération au vote.
Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.”

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2020-136 AVIS)

- DASCO 20200129 : Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement d'un montant de 156 424 euros, subventions d'équipement d'un montant de 20 000 euros, plan de prévention des inaptitudes d'un montant de 720 163 euros et subventions pour travaux d'un montant de 245 566 euros.

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

“Cette délibération est légitime, mais la partie concernant le Plan de prévention des inaptitudes à hauteur de 720 000 € n'est pas très claire. J'ai vu que vous aviez produit une annexe qui répartit les montants entre tous les collèges, dont ceux du 12^{ème} arrondissement. Mais il n'y a pas la liste des matériels en question. Or, l'exposé des motifs évoque une expérimentation et mélange à la fois le matériel qui correspond à la réduction de la pénibilité pour les agents ou le risque d'accident et du matériel plus classique qui relève normalement du budget de fonctionnement. Pourriez-vous nous préciser quelles améliorations des équipements des agents techniques sont visées par ce plan et quels sont les résultats de l'expérimentation mentionnée dans l'exposé des motifs ? Merci.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Ce sera très rapide, c'est dans la continuité de l'intervention de mon collègue. Dans cette délibération, on ne voit pas une stratégie ou un objectif clair ni visible. Je voulais prendre à titre de comparaison ce qu'a fait la région. Elle a acheté plus de 4 530 chariots pour un montant de 4,2 millions d'euros. Ce sont des chariots qui ont permis d'équiper 4 200 agents avec des chariots de nettoyage qui ont permis un nettoyage plus efficace, confortable pour les agents et plus responsable pour l'environnement. Au moment de la crise sanitaire où il a dû y avoir beaucoup plus d'efforts sur le nettoyage, cela s'est avéré positif. C'était un exemple pour vous donner un objectif clair à tous les lycées,

puisqu'il s'agissait de lycées. Pour les collèges, vous avez fait un tableau assez précis avec des subventions d'un montant précis. Il y a du matériel derrière. Mais on ne voit pas de stratégie objective, un objectif clair et visible. Merci.”

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

“Je crois que l'objectif est très visible, il est inscrit dans cette délibération. Vous avez vous-même cité le terme, c'est la réduction de la pénibilité au travail. Le terme d'expérimentation prête toujours à commentaire. Quand on commence une stratégie de déploiement systématique, parce que c'est l'objectif, le déploiement systématique dans tous nos établissements d'équipements qui permettent un plan à grande échelle de prévention des inaptitudes au travail, il faut commencer par quelque chose et par certains établissements. Sur votre question qui consiste à spécifier les différents matériels, on peut en faire la liste, et je pense que vous l'aviez déjà vue en lisant les annexes, nous avons des mini brosses, des aspirateurs dorsaux, des chariots de lavage. Je ne vais pas être plus longue. Ils ont commencé à être déployés dans un certain nombre d'établissements, c'est à l'échelle parisienne. On constate que dans les établissements où cela a été déployé, les personnels souffrant moins, on a moins d'arrêts de travail. On sait que dans beaucoup d'établissements, les personnels et les agents d'entretien sont « des agents vieillissants ». On l'a remarqué dans nos enquêtes sur les Commissions Travail Hygiène. C'est très important, car cela permet de réduire les maladies professionnelles, même de courte durée. Dans le contexte sanitaire dans lequel nous sommes, on sait que c'est un atout de pouvoir alléger cette pénibilité au travail. Puisque vous preniez des comparaisons sur la région, sachez que cette perspective globale, cet horizon d'ensemble que vous identifiez et que vous questionnez, nous le déployons à la Ville de Paris et à la Mairie du 12^{ème} sur tous les terrains. De la même façon, à la Caisse des Écoles, dans les écoles du 12^{ème} et dans les collèges, tout ce que nous avons entrepris pour réduire la pénibilité au travail, je vous donnerai un dernier exemple que vous connaissez sans doute, c'est la mise en place, l'expérimentation et, à terme, nous l'espérons, le déploiement des plateaux en inox dans les cantines. Cela permet pour nos agents de réduire de près de 300 kg de manutention chaque jour, dans chaque journée de travail. Je pense que l'objectif est très clair, des annexes sont assez fastidieuses, avec des présentations qui pourraient toujours être améliorées. Mais je pense que l'objectif de la Ville de Paris et de la Mairie du 12^{ème} est ici très clair.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Nous sommes assez fiers de nos plateaux inox Guy Degrenne fabriqués en France et en inox. Nous sommes allés avec Audrey PULVAR. C'est important, pas de réinventer la poudre, mais ces plateaux, pour être complètement transparent, ce sont les presses de la Marine Nationale. Comme quoi, parfois, c'est bon d'aller rechercher les anciennes pratiques pour correspondre à nos objectifs de sortir du plastique, de respect de l'environnement et du gaspillage alimentaire, de la lourdeur aussi de ces plateaux pour nos élèves, mais aussi, comme l'a rappelé Mme ROCCA, de la manutention en moins pour nos agents dans la restauration scolaire. Je mets cette délibération au vote. Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.”

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2020-137 AVIS)

- DEVE 2020059 : Subventions d'un montant de 18 700 euros à onze associations œuvrant dans le domaine de la biodiversité.

Mme Manon HAVET, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris :

“Là, cela ne va pas du tout. Ce n'est pas possible. Je vous le dis très franchement. Il y a toutes ces associations qui sont formidables. Elles font un travail génial. Mais sur les huit ou neuf associations, il y en a une qui produit des documents financiers et une qui donne l'objet de ce qu'elle a fait. On ne peut plus voter des subventions, si petites soient-elles, car je vois pour « Les Abeilles de la Marne », 500 €. Elle ne produit aucun rapport, aucun état financier. Pour « Les Petites Mains Vertes », pareil. Ils font un travail formidable. Depuis 2011, aucun rapport financier, aucun nombre d'adhérents ou de bénévoles. On ne peut pas. On ne peut plus. Cela fera l'objet de notre vœu. Il faut que l'on fasse attention tous ensemble à l'argent public. Il va devenir de plus en plus rare et de plus en plus compliqué à justifier auprès de nos concitoyens. On a une seule association, « Urbanescence », qui fait le job. Elle nous donne des détails. Par exemple, « Pépins Production » sont nouveaux. Mais ils s'engagent. Il y a dans le délibéré le fait que s'ils touchent X de subventions, ils produiront tel rapport financier. S'ils font 183 000, je crois... Moi, je vous le dis, je ne peux plus. On ne peut pas voter des subventions sans avoir un minimum. On vous l'a déjà dit dans la précédente mandature. Vous nous avez déjà dit que vous feriez attention et que vous aviez bien compris l'objet de notre demande. Je pense que c'est une demande tout à fait légitime, que d'avoir un minimum de renseignements financiers. On va s'abstenir. Je suis désolé de m'abstenir sur des associations qui font un très bon travail, mais on ne peut pas dépenser l'argent public sans savoir un minimum de rigueur. Merci.”

Mme Manon HAVET, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

“Il s'agit en effet d'une subvention de 18 700 € pour onze associations qui œuvrent dans le domaine de la biodiversité et de la nature à Paris. Dans le 12^{ème} arrondissement, deux associations sont concernées. Vous avez parlé de l'association du « Jardin partagé » L'Îlot Léon, à qui on prévoit d'attribuer un montant de 500 €. C'est un montant très raisonnable pour la poursuite de l'aménagement et du fonctionnement du « Jardin partagé. Montant très raisonnable au vu des bénéfices en termes de lien social, de biodiversité que permettent ces jardins partagés. Même si, bien entendu, nous pouvons leur demander un rapport financier. Ayez bien en tête que ce sont d'extrêmement

petites structures auxquelles nous demandons de petits montants. La deuxième association concernée dans le 12^{ème} arrondissement est l'association « Urbanescence », pour une subvention à hauteur de 1200 €. Là encore, un montant assez raisonnable au vu du projet ambitieux de conception et de transformation de l'espace vert qui se trouve devant la Maison de la Vie Associative et Citoyenne. Cet espace sera réaménagé en jardin coopératif dans lequel l'association s'attachera à renforcer la biodiversité. L'association souhaite mettre en place des ateliers périscolaires pour sensibiliser à la biodiversité et mettre en place des ateliers portant sur la permaculture et l'écologie urbaine. Il me semble que les bénéfices que cette association procure à la faune et la flore, aux enfants et aux parisiennes et aux parisiens qui peuvent bénéficier de cela, sont suffisants et que les montants ne sont pas très élevés, même si je note et je transmettrai cette idée que nous devons avoir un œil sur ces associations, sur l'utilisation qui est faite de cet argent. Merci.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Effectivement, on peut avoir un rapport financier, un rapport en direct. Je vous invite à aller voir nos jardins partagés et avec quel engagement ils œuvrent autant pour la biodiversité que pour le lien social dans certains de nos quartiers. Après, ce sont aussi des engagements bénévoles. Vous savez à quel point il peut être très contraignant de demander, pour les subventions qui sont relativement modestes sur les jardins partagés. Nous avons entendu votre mécontentement. Je propose cette délibération au vote.

Elle est adoptée. Merci.”

- Nombre de votants :..... 29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....05

(DELIB 12-2020-138 AVIS)

- DFPE 20200108 : Subventions d'un montant de 168 750 euros à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives.

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris :

“Cette délibération me choque profondément. Elle me choque profondément parce que nous en sommes réduits à ce début de siècle à être obligés de demander de l'argent supplémentaire pour essayer de tisser des liens ou de resserrer des liens entre les familles et l'école et le collège. Quel constat d'échec sur la gestion de l'école publique faite par cette Ville. Vous avez pendant des décennies hurlé, manifesté,

critiqué le peu d'argent qui est versé aux écoles sous contrat, mais je rappelle qu'une des conditions de réussite des écoles sous contrat, c'est justement le lien entre les familles, l'école et le collège. Là, on est au cœur, à mon sens, d'un échec flagrant, c'est-à-dire de redemander de l'argent public pour essayer de pallier quelque chose qui devrait être le projet pédagogique des établissements. Je suis étonné que, depuis des années, vous ne soyez pas plus concernés ou investis dans les projets pédagogiques des lycées, des écoles, pour que ces projets soient justement le lien comme priorité. Nous sommes, vous le savez, au titre de mon mandat ici et au titre du mandat de la Région... Je fais partie du Conseil d'administration d'un certain nombre de lycées, je ne suis pas dans les écoles ni dans les collèges, mais je vois un peu que le projet pédagogique occupe une grande partie de l'administration de ces établissements. Je m'étonne qu'aujourd'hui, nous soyons obligés de remettre sur la table encore plus d'argent pour quelque chose qui devrait être géré en amont, qui devrait faire partie de manière intrinsèque de la vie de ces établissements et de ne pas être obligés de recourir à des associations extérieures pour essayer de pallier quelque chose qui n'est pas fait. Je suis dubitatif, voire interrogatif, sur la possibilité que vous réussissiez dans quelque chose que vous ne savez pas faire depuis 20 ans que vous gérez cette mairie. Je vous remercie."

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

"Je voulais souligner le travail du « Relais 59 », nonobstant ce que vient de dire M. MARGAIN que je partage. Malheureusement, j'allais revenir à une demande d'un vote disjoint. Certes, cela ne concerne pas le 12^{ème} arrondissement, mais cette manie des votes paquets parfois peut permettre de voter des subventions d'association sur lesquelles nous ne partageons pas la politique. Je pense à une association en particulier, qui est « L'ACORT » qui, en ces temps où on évoque le séparatisme, a une approche très communautaire de son action. Même si elle ne concerne pas le 12^{ème} arrondissement, dès lors qu'elle nous est soumise, on ne veut pas voter pour cette association. Je redemande un vote disjoint. Vous aviez déjà expliqué que vous seriez contre, mais je leur redemande. C'est possible, le règlement intérieur le permet. Vous pouvez faire ce vote disjoint. Sur le reste, je m'en rapporte à ce qu'a dit M. MARGAIN. Je vous remercie."

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Je vais vous faire une réponse en plusieurs temps. Je crois que nous sommes tous conscients ici, j'ose l'espérer, de l'importance de la place des parents dans la scolarité de leurs enfants, dans le suivi de leur carrière scolaire au sens le plus noble du terme d'ascension sociale, d'émancipation. Nous l'avons vu, c'était un sujet au cœur de nos préoccupations ces derniers mois avec le confinement et ces derniers jours après l'attentat contre Samuel PATY. Je crois également que nous savons tous que la place des parents dans l'école n'est pas une évidence ni dans les textes de loi tels qu'ils sont posés ni dans leur mise en œuvre. Pour ne vous citer qu'un exemple, nous avons inscrit dans les textes de loi la présence d'espace parents dans les établissements scolaires. Elle est loin d'être généralisée, aujourd'hui. La place des parents dans l'école permet de mettre en place une meilleure compréhension des enjeux éducatifs. Cela permet de lever des malentendus qui créent parfois des crispations et qui nuisent à la carrière, aux apprentissages et au climat scolaire dans les établissements. La coéducation, c'est aussi, et toutes les études scientifiques le montrent, quand elle est déployée sous de multiples formes, un levier puissant pour permettre d'augmenter, d'améliorer la réussite de tous les enfants. Quand je dis tous les enfants, cela me permet de passer à la deuxième partie de la réponse que je souhaitais vous faire. J'ai cru comprendre, quand

vous évoquiez les écoles sous contrat, que vous évoquiez l'enseignement privé sous contrat. Je pense que, dans certaines écoles, le lien école/famille est plus aisé. Pourquoi ? Il est plus facile d'échanger avec des familles que l'on a déjà choisies. Dans les écoles privées sous contrat, très souvent, on choisit les familles qu'on accueille. Dans l'école publique, nous avons énormément de familles, toutes les familles, et beaucoup de familles dans beaucoup d'écoles qui sont éloignées de l'institution scolaire parce qu'elles ne maîtrisent pas toujours les codes. Il est important que nous puissions dialoguer avec toutes les familles, et cela, je pense que c'est un souci que nous partageons et qui est un de nos objectifs. Mais attention, il faut pouvoir dialoguer et trouver toutes les formes possibles de dialogue, liées à l'institution Éducation nationale elle-même et liées aux collectivités locales que nous sommes ici, dans le cadre du bien-être et de notre responsabilité éducative de ces enfants. Pourquoi ces associations sont-elles importantes ? Pourquoi, M. MARGAIN, faut-il continuer à les financer ? Votre collègue l'évoquait avec « Relais 59 ». Ils interviennent sur le temps périscolaire en lien avec les équipes pédagogiques pour monter des projets pour accompagner les familles. Dans tous les établissements concernés, cinq collèges et plusieurs écoles bassins qui alimentent ces collèges dans le 12^{ème}, cela a donné lieu à des rencontres sur la parentalité, mêlant des acteurs associatifs, des enseignants, des animateurs, des familles. Cela a donné lieu à des sorties, parce que la continuité éducative, c'est sur le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire. Toutes les actions qu'ils ont menées sont des actions congruentes. Je refuse aujourd'hui qu'on puisse dire qu'il est plus facile et qu'il est exclusivement réservé à l'Éducation nationale de mettre en place des dispositifs pour parler à ces familles. Je suis à titre personnel, mais je pense que nous serons nombreux dans cette salle à être profondément choqués par ce que vous avez dit, c'est-à-dire que l'éducation sous contrat fait parfaitement bien les choses, on pourra en reparler dans d'autres circonstances si vous le souhaitez, mais beaucoup de famille... *Propos hors micro* Laissez-moi terminer. Je pense que nous avons tous, quelles que soient nos responsabilités et nos places, comme ambition de faire dialoguer les familles avec tous les moyens qui sont nécessaires, dont ceux des associations dans le cadre de notre projet éducatif de territoire qui est le cadre qui nous engage tous. Je vous invite, non seulement à relire celui qui a été en place et qui est encore en cours, et à contribuer à la réflexion de celui qui sera signé très prochainement pour la période 2021-2024. Je serais ravie d'échanger avec vous sur ces modalités.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Je mets la délibération au vote. Je ne dissocie pas la délibération. Je vous remercie. Elle est adoptée.”

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :04
- Nombre d'abstentions :02

(DELIB 12-2020-139 AVIS)

- DLH 20200142 : Garantie par la Ville d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux de rénovation portant sur deux groupes d'immeubles du 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris, pour un montant de 3148 450 euros.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure

Mme Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement :

“Je ne comptais pas poser une question précisément sur cette opération, mais plus largement sur le calendrier de travaux des bailleurs et leur articulation, l'articulation de l'urgence des travaux, en particulier en matière de Plan Climat, mais pas seulement. C'est une délibération pour une opération particulière. On se demande pourquoi les travaux sont faits là et ne sont pas faits ailleurs dans le patrimoine, par exemple de la RIVP, dans un patrimoine plus ancien. Comment faire en sorte que certaines résidences de notre arrondissement, gérées par la RIVP, Paris Habitat ou d'autres bailleurs, mais en particulier ces deux-là, puissent être enfin mis à l'ordre du jour des travaux de chacun d'entre eux ? C'est une question beaucoup plus large que la simple opération. Je voterai pour cette délibération, mais c'était pour entendre Mme SLAMA sur ces perspectives de travaux. Je pense en particulier à une résidence, non pas RIVP, mais Paris Habitat de mémoire, du boulevard Poniatowski, qui est dans un état absolument scandaleux, qui est un bâti ancien qui relèverait de travaux urgents pour des tas de raisons de salubrité publique et de santé de ses habitants. Je ne vois rien venir sur la programmation de ces travaux. Mais je n'ai rien contre l'opération que vous nous proposez d'adopter.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

“Merci, Mme MAZETIER, pour cette question très générale. Je risque d'avoir des difficultés à vous apporter une réponse précise. N'hésitez pas à me signifier les logements, les bâtis, les immeubles qui, selon vous, mériteraient un investissement particulier très prochainement. Sachez malgré tout que c'est la moitié du parc social de l'arrondissement qui a fait l'objet de travaux, de réhabilitations, de requalifications pendant la précédente mandature. Ce Plan de réhabilitation globale et stratégique pour nous, c'est vraiment une de nos priorités. C'est pour cela que l'on continue à investir massivement avec les bailleurs sociaux malgré le désengagement de l'État financièrement. L'ensemble, c'est ce qu'on souhaite, qu'on espère à terme, du parc social de l'arrondissement sera réhabilité. Je ne sais pas exactement à quelle date précisément. Mais pour nous, c'est un combat quotidien. En l'occurrence, le groupe Hénard Vivaldi Daumesnil avait besoin d'une rénovation, comme beaucoup d'immeubles du 12^{ème}. Il s'agit d'une réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat et de requalification des espaces extérieurs, qui concerne plusieurs dizaines de logements. Généralement, la rénovation thermique des immeubles, c'est très généralement ce que nous faisons, menée par les bailleurs avec le soutien financier de la Ville de Paris, contribue à la lutte contre le réchauffement climatique. C'est au service du développement durable. En même temps, cela offre un vrai bénéfice aux locataires qui voient le confort de leur logement s'améliorer et le poids de leur facture énergétique se réduire. C'est donc bon pour la planète. C'est bon aussi pour le portefeuille des locataires. Si pour nous, nous nous engageons fortement pour la rénovation du parc social dans l'arrondissement, c'est parce que le parc social est notre patrimoine commun. C'est pour nous essentiel de le préserver, de le transmettre dans

les meilleures conditions aux futures générations. Je vous remercie. J'aurai peut-être l'occasion prochainement de faire un point précis sur l'ensemble du sujet.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci d'avoir posé cette question, Mme MAZETIER. Peut-être que pour un prochain Conseil, nous aurons une réponse plus globale et plus large. Sachez que le Plan Stratégique de Patrimoine que nous avons mis en place répond en partie de toute façon à cette volonté de réhabiliter ce parc, qui est parfois ancien, puisque la Ville de Paris a été l'une des premières communes en France à avoir une volonté assez forte d'habitat social. Le Plan Climat que nous avons voté sous l'ancienne mandature nous adjoint à avoir une ambition forte de réhabilitation pour le mieux-être des habitants et habitantes du parc social. Je pense que c'est une question qui va nous habiter toute la mandature. Je compte sur mon élue Éléonore SLAMA pour être particulièrement attentive sur ces questions. Je vous redonne la parole, Mme MAZETIER.”

Mme Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement :

“Je n'attendais pas de réponse, ce soir. Mais il y a un mystère dans l'organisation de ces travaux. L'opération concerne Hénard Vivaldi. C'est un patrimoine, comme, par exemple, le 107 Reuilly, c'est du bâti qui n'est pas le plus ancien. C'est le Plan Climat, les travaux Plan Climat dans le patrimoine des bailleurs sociaux, qui commence bizarrement par des immeubles des années 60 ou 70, et pas par les passoires thermiques des Maréchaux. Comme s'il y avait moins d'urgence à intervenir dans du bâti dont on sait vraiment qu'il mérite une attention particulière. Ce n'est pas une remise en cause des élus locaux. C'est une demande de comprendre comment est décidée la planification des travaux, parce que tout cela coûte, et pourquoi des résidences périphériques de l'arrondissement ne sont pas encore programmées.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Fécamp-Edouard-Tourneux est proche des Maréchaux et fait l'œuvre d'une lourde réhabilitation. Sur le boulevard Soult, nous avons déjà réhabilité. On vous donnera des informations plus précises lors de prochains Conseils d'arrondissement. Nous nous sommes engagés à ce que nous ayons une contrainte horaire par rapport à ce Conseil, donc je me permets de mettre la délibération au vote. Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.”

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2020-140 AVIS)

- DU 2020064: Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2019.

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement :

“On entre dans des sujets plus polémiques. Ces concessions d'aménagement, ces bilans évoquent des opérations d'aménagement très structurant pour l'arrondissement. Je pense en particulier à la ZAC Bercy-Charenton, mais aussi dans une moindre mesure à la Porte de Vincennes. Quand on lit les documents qui sont joints, c'est tout à fait spectaculaire dans l'évitement des problèmes et des questions soulevées sur ces opérations d'aménagement dans l'année qui vient de s'écouler. On peut se dire que c'est parce que c'est un document strictement financier qui se contente de faire le bilan financier d'une ZAC et de ce qu'a fait l'aménageur. Mais ce n'est pas tout à fait le cas. Cette capacité de présenter une délibération qui fait le bilan de la ZAC Bercy-Charenton en évoquant les problèmes que risque de poser sur l'équilibre financier de l'opération la crise du Covid et en évitant absolument d'évoquer le débat politique qui a entouré la ZAC Bercy-Charenton et qui site la clause de revoyure qui devait intervenir fin 2020, donc nous y sommes, entre la SNEF et la Ville sur la programmation, évite absolument de poser des questions du débat public qui entoure la ZAC Bercy-Charenton et sa programmation. De toute évidence, aucun élu dans cette salle ne soutient la programmation prévue dans le bilan financier qui nous est présenté. Toutes les listes représentées dans ce Conseil d'arrondissement ont proposé des aménagements plus ou moins importants par rapport à la programmation initiale. On nous présente et on nous demande de délibérer et d'adopter comme cela un document qui se moque de la démocratie et capable d'être extrêmement précis sur certains points et d'évacuer complètement le débat public qui s'est déroulé pendant des mois dans cet arrondissement. Vous-même, Madame la Maire, vous avez un projet de retournement complet de la programmation initialement, avant que ce soit une ZAC, quand c'était un territoire de projet. Bercy-Charenton, c'était une opération de reconquête de la Seine par les parisiens. Après, c'est devenu bien autre chose. Mais vous-même, et toutes les listes, je regarde la liste Les Républicains, moi-même, la liste que j'avais l'honneur de conduire, nous avons tous des propositions. Tout cela a été évacué. Même chose sur la ZAC de la Porte de Vincennes, même si cela a été moins présent dans le débat public. Mais je trouve que c'est irrespectueux des élus que nous sommes, de nos concitoyens, et j'espère qu'on va pouvoir avoir d'autres éléments pour débattre à nouveau de ces opérations structurantes. Je note dans les perspectives et les questions présentées dans le document comme étant à arbitrer par l'autorité concédante qu'il y a l'étude d'implémentation d'un site de maintenance et de remisage des bus sur Bercy-Charenton. J'espère que nous aurons bien d'autres choses à arbitrer. Si, au passage, les honoraires qui sont payés aux différents prestataires dans le cadre de la ZAC Bercy-Charenton pouvaient nous permettre d'avoir une communication de l'état phytosanitaire des arbres du secteur Léo Lagrange, je pense que cela intéresserait tout le monde d'avoir les résultats de ces études qui ont été menées et payées.”

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

“Je vais modifier mes propos, car je partage totalement ce que vient de dire Mme MAZETIER. Pour aller dans son sens, je vais essayer de vous épargner du temps. Vous allez nous expliquer qu'en réalité, nous sommes dans un document budgétaire

qui n'est pas lié à l'évolution des projets d'aménagement concernés, mais qui a pour objectif de dresser la situation de l'opération d'aménagement au 31 décembre. Mais la loi prévoit également que nous devons vérifier la sincérité des documents en termes de ce qui a été réalisé et des évolutions à venir sous la forme de projections. Sur la partie des projections, il y a beaucoup de choses à dire. Cela a déjà été dit, il y a un problème de sincérité. Je vais commencer par Bercy-Charenton. Je ne reviens pas sur ce qui a été fait au 31 décembre. Nous n'avons pas de remarque particulière. En revanche, sur les perspectives, Mme MAZETIER vient de le souligner, on nous parle de calendrier de commercialisation des lots qui pourrait subir un impact du fait de la crise Covid. De qui se moque-t-on ? Normalement, les services de la Mairie devraient évoquer les engagements de la municipalité, de l'exécutif. Il n'y a aucune mention de ces engagements, de ces déclarations de l'exécutif. Quand on nous parle de remise à plat, on peut se poser la question de la véritable intention de remettre à plat, puisqu'il suffirait simplement de retirer la délibération sur les objectifs de la ZAC. Ce n'est pas l'objet. Il y a un problème de sincérité sur la ZAC Bercy-Charenton. Je ne vais pas en dire plus. Cela a été parfaitement développé. Sur la ZAC de la Porte de Vincennes, c'est la même chose. On nous évoque des études alternatives. On comprend que le projet initial lui aussi subit pas mal de coupes. Il y a deux Conseils, j'avais évoqué la question de la couverture du gymnase qui devait couvrir le périphérique. On n'a pas vraiment eu d'explication. À la lecture de ce document, j'ai bien compris qu'il était remis en cause, tout comme l'aménagement du rond-point et de la mise en place d'une passerelle enjambant le périphérique. Là encore, on peut regretter que ce document ne soit pas complet en termes de sincérité. Nous ne pouvons pas voter ce document, donc nous voterons contre les deux comptes rendus qui nous sont soumis."

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Je ferai en guise de conclusion un peu la synthèse de tout ce qui a été dit. Au dernier Conseil de Paris, ce n'était pas anodin si j'avais déposé un vœu qui demandait que l'on revoie et que l'on prévoie une délibération, parce que juridiquement, c'est ce qui est nécessaire, de prévoir une délibération qui retire la délibération de 2018 sur la ZAC de Bercy-Charenton. Tant que cette délibération-cadre continue, c'est tout le cadre de la délibération avec ses objectifs qui continue. Aujourd'hui, on en a encore la preuve. Toute la programmation est intacte. Je crois que là où c'est inadmissible, et je ne sais pas, Madame la Maire, comment vous allez pouvoir maintenir cette délibération, je vous conseille de la retirer, parce que lorsqu'il y a marqué « un paragraphe avec perspective », cela veut dire qu'on parle d'actualité. Si on parle d'actualité du Covid et qu'on ne mentionne pas une seule fois la remise à plat que le Premier Adjoint en charge de l'Urbanisme, M. GRÉGOIRE, a annoncée dans la presse, c'est qu'il y a un vrai problème. Soit, je m'adresse au groupe des Écologistes, vous êtes naïfs, soit les promesses de campagne ne seront pas respectées. Vous ne pouvez pas continuer... Rejeter un vœu de l'opposition, passons, mais vous ne pouvez pas aujourd'hui voter cette délibération en l'état, parce que dans le paragraphe des perspectives, quand à aucun moment il n'est mentionné qu'il y a des discussions, une remise à plat du projet sur ses fondamentaux, je ne vois pas comment vous pouvez valider une telle délibération. En ce qui concerne la Porte de Vincennes, je me souviens lorsqu'on a commencé dans cet hémicycle à parler, j'avais tendance à dire que ce n'était pas le Grand Projet de Renovation Urbain, c'est le PPRU, Petit Projet de Renovation Urbain. Pour l'histoire, il y avait deux endroits avec une couverture du périphérique qui pouvaient être étudiés. M. Najdovski était pour une fois d'accord avec nous, c'était la partie sur Courteline dans le 20^{ème} arrondissement. Cela avait été remis en cause par l'architecte. Il restait heureusement ce gymnase-pont qui faisait le lien entre Paris et la

banlieue. Il ne nous restait plus que cela. Aujourd'hui, cela tombe à l'eau. On passe du Petit Projet Urbain au Mini Projet de Rénovation Urbain de la Porte de Vincennes. C'est bien dommage. Sur Bercy-Charenton, vous ne pouvez pas laisser passer une telle chose."

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Vous avez parfaitement expliqué le but de cette délibération. C'est purement réglementaire. C'est un compte rendu arrêté au 31 décembre 2019. Depuis le 31 décembre 2019, il y a eu une campagne, il y a eu des débats. Je ne doute pas que dans les comptes rendus de 2020, on voit apparaître des changements dans le plan global sur les ZAC. Ici, une délibération purement administrative. Sur la ZAC Bercy-Charenton, puisque je vous avais dit au dernier Conseil d'arrondissement qu'on serait totalement transparent sur ces projets, pour vous informer de là où on en est et de ce qu'il s'est passé depuis qu'on est élu, depuis seulement 4 mois, on a eu la première réunion avec le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE, avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, la Maire du 12^{ème} arrondissement, et moi-même, une réunion sur site à Bercy-Charenton il y a 2 semaines. On a acté le fait de revoir le projet, de le remettre à plat suite à une grande concertation autour d'un grand projet d'espaces verts. Je suis sûr que pendant cette grande concertation, les études phytosanitaires sur les arbres de Léo Lagrange seront présentées. Je vous rassure, Mme MAZETIER. Nous sommes en train de travailler avec le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE à définir les modalités de cette concertation. On va avancer là-dessus. Sur la ZAC Porte de Vincennes, on a notre première réunion avec la SEMAPA en fin de semaine prochaine. Je ne peux pas vous dire plus que ce qu'il y a marqué dans le compte rendu pour l'instant. Vous l'avez dit, M. SEINGIER, il y a déjà beaucoup de choses qui sont détaillées. Le seul point qu'on a fixé sur cette ZAC, on l'a voté ensemble en juillet dernier sur l'École Bleue qui va arriver dans le quartier, avec l'arrivée d'étudiants dans ce quartier sur la ZAC Porte de Vincennes. Donc ici, vraiment une délibération purement réglementaire sur le compte rendu de ce qu'il s'est passé en 2019, arrêté au 31 décembre 2019, avant la campagne des municipales et avant tous les débats qu'on a pu avoir en début d'année toutes et tous ensemble."

M. Emmanuel GRÉGOIRE, 1^{er} Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

"L'opposition est taquine, sincèrement. Ils savent très bien, sauf à méconnaître assez profondément le Code de l'urbanisme, que non seulement cette délibération ne pourrait comporter aucun des contenus politiques et débats politiques qui ont été tenus en 2020, et fort heureusement, puisqu'il s'agit de documents arrêtés au 31 décembre 2019, et par ailleurs, quand bien même les débats auraient été antérieurs, heureusement que les concessionnaires n'ont pas mandat et autorité pour modifier les orientations de ZAC indépendamment du pouvoir politique. La question démocratique, c'est précisément que nous fixions ces orientations et qu'ensuite, les concessionnaires, dans le cadre des contrats qui sont passés et dans le cadre des permis d'aménager quand ils ont été délivrés, puissent les mettre en œuvre. Je trouve qu'en cédant à la facilité, et Nicolas ROUVEAU vous a très bien répondu, vous voulez, et c'est très légitime, remettre le sujet de Bercy-Charenton sur la table. Il n'y a en la matière aucune ambiguïté. J'ai moi-même porté pendant la campagne des municipales un projet de transformation et de réorientation. Nous avons discuté ensemble et ajusté nos grandes orientations autour d'un parc boisé urbain de grande dimension sur le projet de Bercy-Charenton et, en temps utile, permettez à l'exécutif du 12^{ème} arrondissement et à l'exécutif central d'y travailler librement, de pouvoir réorienter la programmation de la

ZAC. Et puis, sera engagé le processus habituel de concertation qui repose à Paris sur des dispositions légales et paralégales, parce que nous mettons systématiquement en place des instances de concertation qui vont bien au-delà du cadre réglementaire, mais qu'ensuite, il y a toutes les procédures légales et réglementaires attachées au processus d'instruction, que ce soit des permis d'aménager, et il y aura un permis d'aménager modificatif, ou que ce soit au permis de construire et à leur instruction administrative. S'il vous était agréable de penser imaginer mettre un point dans la majorité sur ce sujet, il n'y en a pas. Nous travaillons, nous avons été élus pour cela. En temps utile, nous présenterons, à vous, mais plus important dans notre esprit, aux habitants du 12^{ème} et de Paris, les nouvelles orientations du projet Bercy-Charenton."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Je mets cette délibération au vote.
Je vous en remercie. Elle est adoptée.

Nous avons terminé les délibérations sur lesquelles il y avait des inscriptions. Je mets l'ensemble des délibérations au vote. Les délibérations sont adoptées. Je vous en remercie.

Nous passons désormais aux questions orales."

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....06
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2020-141 AVIS)

Vote global des délibérations :

- **DVD 20200070 : Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France - Demande de subventions au titre de 2020.**

(DELIB 12-2020-142 AVIS)

- **DÉLIBÉRATION (12-2020-035) : Délibération rectificative des désignations des représentants au sein des conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée, des représentants de plus de 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée, des représentants au sein d'un conseil d'administration d'une École d'Art et des représentants au sein du conseil d'administration d'un Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ).**

(DELIB 12-2020-143)

- **DAC 2020039** : Subvention d'un montant de 14 000 euros et convention avec l'association "Centre du théâtre de l'Opprimé" à Paris 12^{ème} arrondissement.

(DELIB 12-2020-144 AVIS)

- **DAC 20200329** : Subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association "Mouvance d'Arts" à Paris 12^{ème} arrondissement.

(DELIB 12-2020-145 AVIS)

- **DAE 20200225** : Subventions d'un montant de 270 000 euros et conventions avec neuf nouvelles structures d'insertion par l'activité économique.

(DELIB 12-2020-146 AVIS)

- **DASCO 20200039** : Subvention d'un montant de 14 350 euros à quarante et un collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de "Action collégiens".

(DELIB 12-2020-147 AVIS)

- **DASES 20200245** : Subventions d'un montant de 167 934 euros et avenants relatifs au fonctionnement de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.

(DELIB 12-2020-148 AVIS)

- **DFPE 20200077** : Subvention d'un montant de 2 199 463 euros et avenants n° 3 et 4 avec l'association "LA MAISON DES BOUT'CHOU", dans le 6^{ème} arrondissement de Paris, pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2020-149 AVIS)

- **DFPE 20200095** : Subvention d'un montant de 435 688 euros à la Fondation de Rothschild dans le 12^{ème} arrondissement pour le multi-accueil "Les deux Marie" situé 15A rue Lamblardie dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2020-150 AVIS)

- **DFPE 20200104** : Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association "ABC Puériculture" dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, pour ses vingt-cinq établissements d'accueil de la petite enfance d'un montant de 6 179 470 euros.

(DELIB 12-2020-151 AVIS)

- **DFPE 20200110** : Subvention d'un montant de 2 142 300 euros à dix-sept associations pour la gestion de vingt-six lieux d'accueils enfants parents à Paris et participation au financement des sept lieux d'accueil enfants parents (LAEP) des centres sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

(DELIB 12-2020-152 AVIS)

- DFPE 20200163 : Convention avec les ministères économiques et financiers, relative à la gestion des crèches situées dans les locaux des ministères, 8 place Bataillon du Pacifique, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2020-153 AVIS)

DJS 20200153 : Subvention d'un montant de 5 000 euros et convention avec l'association "La Camillienne" dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2020-154 AVIS)

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

Q122020-009 : Question orale posée par Valérie MONTANDON, au nom du groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}, relative aux déclarations de la Maire du 12^{ème} arrondissement.

L'enseignant Samuel PATY a été exécuté par décapitation par un terroriste islamique alors qu'il enseignait la liberté d'expression à ses élèves.

Lors d'un tweet en date du 19 octobre 2020, la Maire du 12^{ème} arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, s'insurge contre les moyens mis en place par le gouvernement pour lutter contre les islamistes. La Maire du 12^{ème} qualifie les opérations de police de "méthodes mafieuses très graves" alors que le ministre M. Gérald DARMANIN, agit dans le cadre de l'État de droit et sous le contrôle d'un juge.

Les opérations de police représentent des actions concrètes qui permettent de démanteler les réseaux et de lutter efficacement contre les islamistes. Il est donc majeur de soutenir l'autorité et la crédibilité de l'État pourtant essentielles dans la lutte contre les terroristes.

L'exécutif municipal du 12^{ème} arrondissement, est-il solidaire de la Maire du 12^{ème} arrondissement quant à ses propos tenus lors de son tweet du 19 octobre dernier ?

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Madame la Maire, alors qu'il enseignait la liberté d'expression à ses élèves, l'enseignant Samuel PATY a été exécuté par décapitation lors d'un attentat islamiste. Madame la Maire du 12^{ème} arrondissement, lors d'un tweet en date du 19 octobre 2020, vous avez qualifié les opérations de police de "méthodes mafieuses très graves" alors que le ministre, M. Gérald DARMANIN, agit dans le cadre de l'État de droit et sous le contrôle d'un juge. Vous avez aussi fait le parallèle avec l'extrême droite, je tiens à le préciser. Mes chers collègues, l'unité nationale, ce n'est pas simplement mettre des bougies, ce n'est pas simplement faire des marches. C'est aussi soutenir le gouvernement lorsqu'il agit de manière concrète. C'est le cas des opérations de police qui permettent de

démanteler des réseaux et de lutter efficacement contre les islamistes. Il est majeur de soutenir l'autorité et la crédibilité de l'État pourtant essentielles dans la lutte contre les terroristes. La fermeté, qui ne doit pas reculer devant l'emploi de la force, nous permettra d'être respectés et de faire respecter nos valeurs. Je pense sincèrement, Madame la Maire, que vous avez fait fausse route sur cette déclaration. Il est peut-être plus facile pour les membres de l'opposition dont j'appartiens de vous le dire que certains membres de votre majorité. Quoi qu'il en soit, vous êtes Maire du 12^{ème} arrondissement et nous vous demandons ce soir si l'exécutif municipal du 12^{ème} arrondissement était solidaire avec les déclarations de la Maire du 12^{ème} arrondissement quant à ses propos tenus lors du tweet du 19 octobre dernier. Merci."

Mme Anouchka COMUSHIAN, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Bonsoir. Bien que nous puissions regretter le terme de « mafieux » maladroit de Madame la Maire, la question sur les termes choisis n'enlève rien au fond du problème qui nous indigne également au sein du groupe Communiste. Le fait que certains membres de notre gouvernement, tels que M. DARMANIN, puissent tenir des propos qui stigmatisent une partie de notre population, des propos qui cherchent à faire peur et à diviser les français et les françaises, à nous diviser entre nous, bref des propos d'extrême droite à un moment où, au contraire, nous attendons dans notre gouvernement qu'il rétablisse le pacte républicain par des actes concrets, notamment pour un service public fort sur tout le territoire français, qu'il donne davantage de moyens aux services de police et des renseignements, au moment où nous avons besoin de faire corps avec l'ensemble de nos concitoyens contre toutes les formes d'obscurantisme. Ces propos sont purement irresponsables et encore une fois dignes du caractère rétrograde et raciste de l'extrême droite. Sur ce sujet, Madame la Maire peut compter sur notre solidarité et notre soutien. Au-delà de nos différences, nous avons à cœur de mettre en œuvre solidairement le projet pour lequel nous avons été élus au sein d'une équipe animée par notre Maire, Emmanuel PIERRE-MARIE. Je vous remercie."

M. Pierrick PARIS, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"C'est l'ensemble de la majorité municipale qui est interpellée par la question de Mme MONTANDON, je me permets de donner la position du groupe Le 12^{ème} en Commun, Socialistes et Citoyens. La France est confrontée depuis plusieurs années, en particulier depuis 2015, à la barbarie et au terrorisme. Face à cette barbarie, il y a une première réponse, l'unité nationale que nous appelons tous de nos vœux. Mais l'unité nationale ne se décrète pas, elle se construit. Elle est de la responsabilité de toutes et tous, en particulier des élus de la République que nous sommes. Elle n'appelle pas seulement un mot d'ordre, des injonctions. Elle implique le débat démocratique et légitime, la critique aussi légitime. Voilà notre ligne de conduite. Est-ce la vôtre, Mme MONTANDON ? On peut parfois en douter, notamment quand on lit le vœu que nous allons examiner dans quelques instants et que vous avez cosigné. Plus généralement, face au terrorisme, la seule réponse qui vaille est le respect de l'État de droit. C'est ce que les fondamentalistes considèrent comme notre point faible alors qu'il est notre force. C'est cela qu'ils visent, c'est cela qu'ils veulent détruire. C'est cela que nous devons maintenir. Pour le défendre, il est de notre droit, mais surtout de notre devoir, d'exercer notre vigilance républicaine et de nombreuses déclarations, comme l'a rappelé Anouchka COMUSHIAN, de M. DARMANIN nous y incitent. Nous pouvons avoir

des divergences sur la manière d'exercer cette vigilance. Nous n'avons pas approuvé certains propos, ceux qui sont évoqués dans votre question, mais sur la solidarité de l'équipe municipale qui semble tant vous inquiéter, je tiens à vous rassurer. Tout comme Anouchka COMUSHIAN, je dirais qu'au-delà de nos légitimes différences, notre préoccupation constante pour les habitants du 12^{ème} est de mettre en œuvre solidairement le projet pour lequel nous avons été élus au sein de l'équipe animée par la Maire du 12^{ème}, Emmanuelle PIERRE-MARIE."

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Mme MONTANDON, revenons sur le contexte de ce tweet. Le 16 octobre dernier, un terrible attentat terroriste est perpétré à Conflans-Sainte-Honorine. Samuel PATY, professeur d'histoire-géo, est assassiné par arme blanche pour avoir enseigné la liberté d'expression à ses élèves. C'est tout le pays qui est sous le choc. En cette rentrée scolaire si particulière, nous souhaitons apporter tout notre soutien aux professeurs pour qui nous avons eu une pensée particulière hier matin. Lors de sa première prise de parole suite à l'attentat sur Europe 1 le 19 octobre, soit 3 jours après l'attentat, le Ministre de l'Intérieur a indiqué, je cite, que « les opérations de police ont lieu et auront lieu, et concernent des dizaines d'individus pas en lien forcément avec l'enquête, mais à qui nous avons manifestement envie de faire passer un message ». Le terrorisme est un défi. Nous n'y parviendrons que si la promesse républicaine est tenue. L'État se doit d'assurer la sécurité des personnes présentes sur son territoire en préservant l'État de droit et les libertés fondamentales. Nous n'avons pas besoin de l'affichage et des opérations de communication du gouvernement dont nous avons été les témoins. Nous avons plus que besoin d'unité, de clarté, de fermeté et d'efficacité. La montée des idées d'extrême droite dans notre pays est inquiétante en ce qu'elle essaie de diviser la population alors que nous devons être soudés et solidaires dans ce combat contre le terrorisme. Notre colère, notre indignation ne doivent pas nous faire dévier de nos idées républicaines, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'État de droit. Il faut agir avec sang-froid, efficacité en dotant d'une nouvelle politique pénale en matière de terrorisme, en privilégiant l'investigation au long cours, en repensant l'organisation de la police et de la justice antiterroriste et en renforçant les moyens humains dédiés à la surveillance des provocations à la haine sur Internet et au traitement des signalements. Les habitantes et les habitants du 12^{ème} arrondissement sont sensibles à cet événement tragique. Notre Maire s'est indignée dès le lendemain de l'attentat par un tweet. Hier soir aurait dû permettre aux enseignants de pouvoir souffler après cette rentrée difficile, mais c'est l'horreur qui les frappe, qui nous frappe toutes et tous. Ils et elles doivent pouvoir continuer à cultiver l'esprit critique de nos enfants en toute liberté. La Mairie du 12^{ème} a tout de suite mis en berne ses drapeaux. Comme partout en France, les écoles de l'arrondissement ont participé hier à l'hommage rendu à Samuel PATY. Un hommage a également été rendu en Mairie par les agents présents hier. Enfin, nous avons fait une minute de silence ce soir en Conseil d'arrondissement. Notre équipe municipale a été, il nous semble, exemplaire par son unité et nous remercions Madame la Maire d'accompagner toutes ces initiatives au-delà de nos différences. Nous avons à cœur de mettre en œuvre solidairement le projet pour lequel nous avons été élus au sein d'une équipe animée par notre Maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE. Je vous remercie."

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Mes chers collègues, les élus du groupe Génération. s du 12^{ème} arrondissement, comme beaucoup de français et de françaises, sont horrifiés par la multiplication des actions terroristes sur notre territoire. Comme beaucoup de françaises et de français, nous partageons l'effroi face aux attaques barbares commises par des terroristes islamistes ces dernières semaines. Nous souhaitons que tous les moyens soient mis en œuvre pour trouver tous les coupables des actes terroristes commis, toutes les complicités, et que le nécessaire travail des services de renseignement soit soutenu pour parvenir à déjouer tout futur acte terroriste. Bien sûr, il faut des moyens de police, de renseignement, il faut aussi conserver notre atout majeur, agir dans le cadre de la loi, rien que de la loi, dans le respect de l'État de droit. Toute entorse à l'État de droit sera une victoire de ceux qui veulent détruire notre société par la terreur et mettre à mal notre modèle démocratique et laïc. Je crois, Mme MONTANDON, qu'à la lecture de cette question orale, personne n'est dupe. Je suis consterné de vous voir passer votre temps à essayer d'instrumentaliser le drame et l'horreur à des fins de basse besogne politicienne. J'en appelle à la responsabilité pour retrouver le chemin de la décence politique. Les élus de Génération. s du 12^{ème} arrondissement soutiennent tous les élus qui placent leur action politique sous le couvert de la loi, du respect et du renforcement de l'État de droit. Au-delà de nos différences, nous avons à cœur de mettre en œuvre solidairement le projet pour lequel nous avons été élus au sein d'une équipe animée par notre Maire, Emmanuel PIERRE-MARIE. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Mme MONTANDON, vous me donnez l'occasion de revenir sur ce tweet, même si j'aurais préféré que votre question ne déforme pas aussi profondément mes propos, car il ne s'agissait en aucun cas, et vous le savez contrairement à ce que vous prétendez, d'une attaque contre nos forces de police dont je mesure chaque jour sur le terrain l'engagement, mais bien d'une critique adressée aux méthodes, au discours et à la posture d'un Ministre. Aussi, l'instrumentalisation d'un contexte aussi dramatique à des fins politiques me paraît déplacée. Je me permets en outre de vous faire remarquer que le rôle de majorité n'est évidemment pas de se montrer solidaire de chacun de mes tweets dans lesquels mes collègues ont évidemment le droit de ne pas se reconnaître. Le rôle d'une majorité, c'est de conduire une politique cohérente, ambitieuse, qui vienne en aide aux plus démunis, protège les françaises et les français, se montre solidaire des victimes du terrorisme et de toutes les injustices et transforme la société. Quand le rôle d'une opposition devrait être de nous mettre au défi de toujours améliorer ses politiques plutôt que d'instrumentaliser nos maladresses, nos différences et parfois nos tragédies. Ce tweet, je l'admets, peut être perçu comme impulsif, écrit avec quelques mots maladroits. Néanmoins, quand il faudra reprendre la parole sur le même sujet, sans doute le ferai-je différemment. Pourtant, je le regrette d'autant plus en réalité que cela vous amène aujourd'hui à tenter de nous entraîner sur un terrain qui n'est en rien une discussion de fond. Ce que j'ai voulu exprimer, c'est le refus net, pur et simple de tomber dans des dérives susceptibles d'abîmer un pacte républicain plus indispensable que jamais, et ainsi de céder aux extrémistes qu'il nous faut combattre, et rien d'autre. Parce que le sens de mon engagement politique, c'est aussi de m'opposer à tout débordement et à toute action qui outrepasserait nos principes, irait à l'encontre de nos valeurs et principes fondamentaux. Encore une fois, vous me trouverez toujours

sur le terrain de la défense inconditionnelle de nos libertés républicaines et de notre État de droit. Je vous remercie. Nous allons passer à la seconde question orale.”

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Le règlement intérieur veut que je réponde. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Je voulais préciser que c'est le juge qui dit s'il y a violation ou non du Code de procédure. Ce n'est ni à nous ni à personne d'autre de l'établir. Madame la Maire, je ne pense pas avoir déformé vos propos. C'est bien la première fois que je porte au Conseil arrondissement un tweet. Je n'ai pas cette habitude de le faire. Vous le savez. Seulement, je trouvais que les déclarations... Je vous l'ai dit au début, je pense que vous avez fait fausse route sur ce tweet et qu'il était important de rectifier les choses. L'unité nationale, c'est vous qui l'avez brisée sur ce tweet. En principe, même moi et mes collègues, on ne commente jamais dans les jours qui suivent un attentat tragique comme cela les déclarations des uns et des autres. Mais je trouve que c'est vous, en attaquant le Ministre, qui avez brisé cette unité nationale. Je tenais à le souligner. Je prends note de vos intentions et de ce que vous venez de dire. Je pense qu'on est tous d'accord sur ce besoin d'unité, mais à tous les niveaux, aussi bien dans les commémorations, les minutes de silence, les drapeaux en berne, mais aussi dans l'action du gouvernement. Merci.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Je vous redonne la parole pour la seconde question orale.”

Q122020-008 : Question orale, posée par Valérie MONTANDON, au nom du groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}, relative au projet Picpus Paris 12.

L'opération immobilière du projet du Garage Nation rue de Picpus prévoit la construction d'un ensemble de logements, activités, commerces et bureaux ;
Le premier permis de construire prévoyait la construction de 26 045 m² de logement, 5 722 m² de commerces sous la forme de 12 immeubles (de 3 à 12 étages) dans un quartier déjà très dense.

Ce projet réalisé sans concertation avec la population a engendré une très forte mobilisation des riverains et plus généralement des habitants en quête d'espaces verts et de respiration et d'équipements publics en phase avec le quartier et notamment l'implantation de la Sorbonne Nouvelle. En effet, 17 000 nouveaux étudiants et donc usagers vont arriver sur le quartier qui souffre déjà d'un manque d'équipements publics et d'espaces verts.

Le premier permis de construire a été retiré au profit d'une révision du projet et d'une nouvelle période de concertation avec les riverains et les acteurs locaux.

La loi SRU fixe le taux obligatoire de logements sociaux dans la majorité des communes de plus de 3 500 habitants à 25 % d'ici 2025 ; il faut rappeler que le taux de logement social dans le 12^{ème} arrondissement atteint 24,9 % en 2018.

Le PLU sur la parcelle du Garage Nation fixe le taux de logement social à 60 % ;

Un tel taux de 60 % de logement social dans le projet immobilier implique une densification importante ne permettant pas de répondre aux attentes des habitants en termes de préservation des espaces de respiration et aux défis sanitaires et climatiques.

Sur ce dossier, il y a donc un choix à arbitrer entre la densification avec des immeubles aux étages et gabarits élevés ou le maintien d'un taux de logement social de 60 % sur la parcelle.

Le courage politique est de choisir avec clarté pour permettre de dégager des marges de manœuvre et pour être transparent sur les priorités de la nouvelle équipe municipale vis-à-vis des habitants du 12^{ème} arrondissement afin de réaliser une véritable concertation.

Sur la parcelle du Garage Nation, êtes-vous disposés à diminuer le pourcentage de logement social (actuellement de 60 %) afin de permettre la réalisation d'un projet moins dense ?

Si oui, le taux de 25 % en phase avec la loi SRU et permettant un projet beaucoup moins dense, est-il envisageable sur cette parcelle pour la majorité municipale du 12^{ème} arrondissement ?

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Je ne lirai pas la question en entier, parce qu'elle est longue. J'irai droit au but, parce que c'est un dossier dont nous avons déjà parlé la dernière fois, au Conseil d'arrondissement. Je voulais vous dire que ce dossier avance, la concertation a repris. Je vous remercie pour la réunion publique que vous avez tenue dans cette pièce il y a 3 semaines. Je voulais vous dire, la concertation avance, mais il faut à un moment donné choisir et arbitrer pour que cette concertation se fasse dans les meilleures conditions et pour que tout le monde ait les bases des discussions sur ce dossier. Il y a un choix à faire. Je pense qu'il faut assumer ce choix. C'est une parcelle sur laquelle il est indiqué dans le PLU 60 % de logements sociaux. Quand il y a 60 % de logements sociaux en objectif, forcément, le promoteur, qui est Emerige, doit faire, pour rentabiliser son opération, surtout quand on connaît le contexte dans lequel il s'est impliqué dans ce dossier, des gabarits et des étages élevés. Si on continue à dire aux habitants qu'on va faire en sorte de revoir le projet, que l'on comprend qu'il faut plus d'espaces verts, des étages moins élevés, à un moment donné, il faut revoir cet objectif. Il nous semblait que 25 %, qui est en adéquation avec la loi SRU, qui est dans le pourcentage de taux du 12^{ème} arrondissement qui atteint 25 %, donc nous sommes en conformité, il nous semblait que de revenir sur un taux de 25 % permettrait d'avoir un projet moins dense et d'avoir une véritable concertation. Je vous demande d'assumer. Il y a un choix à faire entre moins de densité et donc plus d'écologie, et le social. Je ne dis pas que le choix est facile. C'est un choix qui doit être assumé. Notre question est double, mais les deux sont liées. C'est sur la parcelle du garage Nation, êtes-vous disposés à diminuer le pourcentage de logement social, qui actuellement est de 60 %, afin de permettre la réalisation d'un projet moins dense ? Si oui, le taux pourrait être de 25 %, en phase avec la loi SRU et permettant un projet moins dense. On voudrait savoir les intentions de la majorité municipale du 12^{ème} arrondissement sur cette parcelle. Merci.”

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Mme MONTANDON, sur le projet de Picpus, comme je l'ai dit, on va être transparent sur les projets d'urbanisme. Je vais revenir sur ce qu'on a fait pour les gens qui nous regardent ce soir. Sur le projet, Emerige, l'opérateur a retiré sa demande de permis de construire en septembre dernier suite à notre demande, à la Mairie du 12^{ème} arrondissement et Mairie de Paris. Une concertation devait être lancée avant tout dépôt

d'un nouveau permis de construire. Une réunion publique a eu lieu il y a 3 semaines, comme vous l'avez précisé, dans cette salle qui s'est bien tenue. À cette occasion, l'association de riverains a proposé des ateliers de travail avec Emergie et la Mairie pour reprendre point par point le projet. Donc, trois ateliers sont prévus. Le premier atelier a eu lieu vendredi dernier par visioconférence du fait de la situation et a permis d'échanger sur le PLU, sur la place de l'espace vert et les objectifs environnementaux de ce projet. Les échanges ont été sereins et quelques pistes ont été envisagées pour dédensifier le projet, avoir un grand jardin public ouvert sur le quartier et faire émerger ce passage entre la rue de Reuilly et la rue de Picpus. Deux ateliers vont avoir lieu au mois de novembre et décembre, deux autres ateliers pour poursuivre ces échanges. Une réunion publique de restitution sera organisée selon le contexte sanitaire. Dans votre question, vous opposez logement social et densification de la parcelle. Le PLU n'indique pas que la parcelle doit comporter 60 % de logements sociaux. Il impose que, parmi les logements créés, 60 % soient des logements sociaux. Vous comprenez qu'à travers cette nuance, votre demande n'est pas fondée et que la dédensification de la parcelle ne passera pas par un pourcentage. Notre choix est assumé de ne pas opposer social et environnemental. On va réussir à le faire, les ateliers vont se poursuivre. Nous allons continuer la concertation avec les habitantes et les habitants pour dédensifier le projet initial. Je vous remercie."

M. Richard BOUIGUE, 1^{er} Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"La dernière expression de Nicolas ROUVEAU est importante pour repréciser votre question et peut-être l'aborder d'une manière différente lorsque vous la poserez au Conseil de Paris. Dans le PLU, il est prévu que cette parcelle soit notée en LS 60-60. Elle veut donc dire qu'il y a 60 % de logements réservés sur cette parcelle, et que 60 % de ces logements seront sociaux. À aucun moment, il n'est dit, comme l'a rappelé Nicolas ROUVEAU, que cette parcelle devait contenir 60 % de logements sociaux. C'est 60 % des logements qui ne sont que 60 % de la parcelle totale. Toute la question, telle que vous la posez, est maladroite et infondée, parce que tout le stock sur lequel repose quelque chose qui est de l'ordre de la peur, 60 % de logements sociaux, à un moment donné est remis en cause par le PLU lui-même et par ce qu'il précise. Repartez peut-être des précisions du PLU pour reposer votre question. Vous verrez que les logements sociaux n'occupent pas la place extraordinaire que vous leur donnez dans votre question. C'est la première chose. La deuxième chose, c'est que vous confondez l'enveloppe globale, ce que pourrait faire un promoteur sur une parcelle comme celle-là, et la réalité. À la fin, on ne va peut-être pas faire l'ensemble ce qu'on appelle la constructibilité, de ce que pourrait faire dans l'absolu un promoteur. Il y a des discussions engagées avec les ateliers que la Maire a mis en place à la suite de la réunion publique à laquelle vous avez participé. De quoi parle-t-on ? On parle de densité au sens de hauteur d'immeuble, de taille des immeubles et d'un jardin ouvert au public. C'est cela aussi qui est une des conditions de l'articulation de ce projet de la rue de Picpus. Encore une fois, c'est la manière de poser les choses qui, à un moment donné, ne va pas. Encore une fois, pour finir, le PLU n'impose pas un nombre de logements. Il ne dit pas qu'il faut X logements. En parler en termes de pourcentage est aussi maladroit. Ce n'est pas l'enjeu et ce n'est pas comme cela qu'on va construire cette parcelle. Je vous invite vraiment, si vous devez reposer cette question au Conseil de Paris, ce que vous faites parfois en tenant compte des remarques que l'on fait dans cette assemblée, prenez celles-ci. Je pense qu'elles pourront vous amener à la poser différemment, et à peut-être avoir un autre type de réponse."

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

“Je poserai en effet sous forme différente et sous forme de vœu, puisque nous étions limités par la forme des vœux, donc je l'ai transformée en question orale. Quoi qu'il en soit, vous savez très bien, même si c'est 60 % des 60 %, que le pourcentage de logements sociaux ciblé sur cette parcelle implique une densification forte. Vous pouvez jouer sur les mots, trouver la faille. À un moment donné, il y a un arbitrage à faire. Il faut assumer. En plus, dans le contexte actuel de ce projet, vous savez pertinemment que la décision politique sera acceptée par la population. Il y a une décision à prendre. Pour l'instant, vous faites croire à la population que vous avez dégagé des marges de manœuvre sur la constructibilité. Mais ce n'est pas vrai. Tant qu'il y aura ces pourcentages, vous ne pourrez pas baisser les immeubles ou ce sera vraiment à la marge, ce sera minuscule, comme cela a été le cas entre la première révision du projet et le permis de construire. Il y avait une révision à la marge. Tant qu'il y aura ces contraintes, vous le savez pertinemment, vous serez ennuyés. Vous ne pourrez pas répondre aux attentes des riverains et à tous les enjeux climatiques et sanitaires qui sont à prendre en compte de nos jours. Merci.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci. Nous passons donc désormais aux vœux.”

- VCEU 122020-017 : Vœu relatif à la mise en place d'une charte républicaine municipale pour les associations, déposé par Sandrine MAZETIER.

Mme Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Considérant que les associations jouent un rôle majeur d'éducation, de solidarité, d'inclusion, d'animation, de transmission auprès de la population ;

Considérant que les associations ont ainsi, à travers leurs missions, une responsabilité dans la transmission des valeurs de la République ;

Considérant que la Ville assure le versement de subventions à des associations afin de les accompagner dans l'exercice de leurs missions ;

Considérant le contexte de tensions au sein de la société où peuvent se développer les phénomènes de discriminations entre les sexes, le racisme, l'antisémitisme, la LGBTphobie et la radicalisation religieuse ;

Considérant que les associations ont le devoir de respecter les principes d'égalité selon le sexe, la couleur de la peau, l'orientation sexuelle, ainsi que la laïcité ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire que le versement d'une subvention de la Ville soit conditionné à la signature d'une charte éthique municipale rappelant les valeurs républicaines que l'association se doit de promouvoir ;

Considérant les initiatives de la Région Île-de-France et de la ville de Montpellier ;

Considérant les annonces du Président de la République qui, dans le cadre du projet de loi renforçant la laïcité et les principes républicains, souhaite conditionner l'octroi d'une subvention publique à l'acceptation préalable d'un contrat de respect des valeurs de la République ;

Considérant qu'il est nécessaire que la Ville de Paris, compte tenu de la dimension de son tissu associatif et de la surface budgétaire allouée, anticipe l'élaboration d'une charte républicaine municipale dans la perspective du vote de son budget 2021.

Sandrine MAZETIER émet le vœu :

- Que le Conseil de Paris élabore une charte républicaine municipale et la présente avant le vote du budget 2021 ;

- Que le versement d'une subvention à une association soit conditionné à la signature de cette charte républicaine municipale dès l'exercice du budget 2021 ;

- Que des stages de formation de lutte contre les discriminations entre les sexes, le racisme, l'antisémitisme, la LGBTphobie et la radicalisation religieuse soient organisés, à l'initiative de la Ville de Paris, en direction des cadres associatifs.

“Ce vœu vise à conditionner l'octroi d'une subvention de la Ville à une association au fait qu'elle signe une charte s'engageant à respecter les valeurs républicaines, et ce, dès le prochain budget, dès le prochain exercice budgétaire. Au-delà, ce vœu propose que la Ville propose des stages de sensibilisation aux cadres associatifs. On a vu dans ce Conseil d'arrondissement que les associations sont de toutes tailles. Elles sont de toutes natures. Tout le monde n'est pas forcément extraordinairement au point sur les questions que nous venons d'évoquer à l'occasion de la question orale de Mme MONTANDON sur l'expression de Madame la Maire sur Twitter. Donc, conditionnement d'une subvention à l'engagement et au respect d'une Charte républicaine de défense des valeurs républicaines et de respect des valeurs républicaines, élaboration de cette charte et stage de formation. Ce vœu fait écho à la situation terrible à laquelle les français, les parisiens, mais aussi les autrichiens, beaucoup de concitoyens du monde, sont aujourd'hui confrontés. Les débats que nous avons eus ce soir montrent à quel point il est difficile de s'entendre sur ce que c'est de défendre la liberté d'expression, ce que c'est de défendre les libertés publiques, parmi lesquelles la liberté d'expression, mais aussi parmi lesquelles la sécurité, le droit de pouvoir assurer un cours d'éducation civique sans risquer de se faire égorger, mais aussi le fait de pouvoir s'exprimer de manière polémique sans recevoir des menaces de mort, des insultes ou être l'objet d'un harcèlement virtuel ou réel. Je le dis parce que dans le tout petit espace-temps depuis le dernier Conseil d'arrondissement, notre collègue Alice COFFIN a fait l'objet d'une campagne, je ne partage pas les orientations de Mme COFFIN sur ce sur quoi elle s'exprime, mais je trouve insupportable qu'elle soit l'objet d'un harcèlement pareil, de propos haineux. Je trouve qu'en conscience, notre responsabilité d'élus n'est pas d'alimenter la polémique, la violence du débat public. C'est au contraire de contribuer à le rendre un peu plus rationnel et à l'apaiser, ce qui n'empêche pas d'exprimer une opposition claire et nette à certaines orientations. Je fais référence au débat que vous avez eu sur la question orale de Mme MONTANDON. Dans les mots que nous choisissons, et dans les mots que choisissent de transmettre les associations que nous avons décidé de subventionner en adoptant un certain nombre de délibérations aujourd'hui, on transmet ou pas les valeurs de la République, c'est-à-dire la laïcité, mais c'est aussi la liberté, l'égalité et la fraternité qu'on a trop tendance à

oublier dans nos valeurs républicaines. Je ne vois pas ce qui pourrait faire obstacle à l'adoption à l'unanimité de ce vœu, sauf la personne qui en est l'auteur. Mais je soumets cela à votre sagacité."

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Nous allons voter positivement votre vœu, en effet, qui reprend l'initiative mise en place par la Région Île-de-France, et ce, dès 2017. Le Conseil régional d'Île-de-France a adopté une Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité et ainsi, les bénéficiaires de subventions de la Région Île-de-France doivent s'engager à promouvoir et à faire respecter les valeurs de la République et le principe de la laïcité. C'est l'une des priorités de notre Présidente, Valérie PÉCRESSE, qui avait affirmé à cette époque que, face à la menace des replis communautaires qui remettent en cause les valeurs de la République, nous voulions que l'Île-de-France soit une région exemplaire. Ce texte réaffirme un certain nombre de principes, comme la neutralité de l'espace public, l'égalité entre les hommes et les femmes. Notre Présidente avait invité le Président Emmanuel MACRON le 7 février dans une vidéo à s'inspirer de la Charte de la laïcité qu'elle a mise en place en 2017. Nous nous félicitons que cela vous inspire aussi, en ce que vous avez évoqué le fait que vous pensiez que cela pouvait être voté à l'unanimité. Je vous mets en garde, nous regrettons souvent qu'en Conseil régional, les groupes de gauche au Conseil régional attaquent souvent cette Charte de la laïcité qui est pourtant garante de nos valeurs."

Mme Maïlys DERENEMESNIL, Déléguée auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Mme MAZETIER, Mme MONTANDON, décidément, les associations sont au centre des préoccupations des élus de l'opposition ce soir, ce dont on pourrait se réjouir si le prisme choisi n'était pas celui de la radicalisation religieuse. Un vœu conjoint des groupes LREM et LR aurait pu ainsi être déposé. Néanmoins, je vous rejoins sur le fait que les associations jouent un rôle majeur dans le développement local, l'intégration et la solidarité. Ce rôle est d'autant plus crucial dans ce contexte de crise généralisée, et c'est pour quoi, en tant qu'élus, nous devons leur apporter notre plein soutien. Avant de répondre précisément à chacune de vos trois demandes, permettez-moi de m'inquiéter du parallèle qui est fait entre des discriminations systémiques comme le sexisme, l'antisémitisme, la LGBTphobie, vous omettez, soit dit en passant, l'islamophobie. Parallèle fait avec la radicalisation religieuse, phénomène fort heureusement en marge. On a l'impression que vous utilisez la lutte contre les discriminations comme un alibi, alors que vous visez la radicalisation islamiste qui fait écho aux propos de Valérie PÉCRESSE dont vous citez la Charte régionale qui a été élaborée pour, je cite, « prévenir la radicalisation ». Sur votre première demande, depuis 2019, il existe une Charte que chaque association doit signer à Paris par laquelle elle s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Cette Charte est le résultat d'un travail de concertation important qui a été mené entre la Ville de Paris et les associations pendant près de 6 mois. Chaque association devant s'engager à respecter les principes de cette Charte, les déclinaisons locales de cette Charte ont été interrompues par la crise sanitaire qui coïncidait avec la fin de mandature, mais elles verront le jour rapidement. Je vous invite à consulter les informations relatives à cette Charte que vous pouvez trouver sur le site de la Mairie de Paris. Cela répond à votre seconde demande, puisque si toutes les associations sont soumises à cette Charte, celles qui sont subventionnées le sont également. En ce qui concerne votre dernière demande relative aux stages de formation, je vous répondrai dans un premier temps

sur la question de la laïcité qui est prégnante dans votre vœu. Depuis 2015, la Mairie de Paris a mis en place un Plan d'action de laïcité qui se décline comme suit. Par exemple, l'Observatoire parisien de la Laïcité a été réinstallé le 13 mars 2015. Le 14 octobre 2020, la Maire de Paris a écrit à tous les présidents des groupes politiques au Conseil de Paris afin de les informer de la réinstallation de l'Observatoire pour la Laïcité, et le 9 décembre prochain pour communiquer le nom de leurs représentants. Je cite à titre d'exemple quelques outils mis en place. La Ville a élaboré fin 2015 un guide de la laïcité et de la neutralité au sein de tous les services publics de la Ville, qui a été diffusé à 5 600 agents encadrants de proximité. Un guide similaire à destination des sociétés d'économie mixte et aux délégations de service public a également été rédigé et diffusé mi-2018, un guide également à destination de tous les agents en contact avec les usagers et les usagères ainsi qu'un vade-mecum des sanctions administratives destiné aux encadrants de proximité. Enfin, la Charte Laïcité et Service public, rédigée par l'Observatoire national de la Laïcité, est tirée à 8 000 exemplaires par la Ville et affichée dans tous les services de la Ville et auprès des associations. J'ajoute l'existence d'une boîte mail dédiée spécifiquement à la question de la laïcité : laïcité@paris.fr. Enfin, des actions de formations spécifiquement fléchées sur la laïcité destinées aux agents existent depuis 2015 sous forme de conférences, d'ateliers, de théâtre-forum. Sur la question des formations relatives à la lutte contre les discriminations, ce sont des sujets dont cette mandature veut pleinement s'emparer, et moi tout particulièrement. De nombreux projets en ce sens ont été déjà abordés avec les équipes des élus de la majorité, en particulier avec Alice COFFIN, Jacques MARTIAL et Jean-Luc ROMERO. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Je mets ce vœu au vote.
Ce vœu est rejeté."

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....06
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre d'abstentions :.....00

Vœu rejeté.

(DELIB 12-2020-155 VOEU)

- Vœu 122020-016 : Vœu relatif au besoin de clarté des subventions attribuées aux associations de Paris 12 et à la protection des enfants, déposé par Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris, rapporteur :

Considérant que la politique associative de la mairie du 12^{ème} nous interroge chaque année sur des centaines de millions d'euros accordés sous la forme de subventions à des milliers d'associations qu'il est particulièrement difficile de contrôler ;

Considérant que, sous couvert de fluidifier le travail des élus, la mairie du 12^{ème} comme la Mairie de Paris utilise la pratique du paquet, qui mêle dans une seule délibération des associations reconnues pour un travail de qualité, à des structures mal identifiées ou dont l'objet comme les propos de leurs responsables prêtent à caution ;

Considérant que les collectivités doivent réassumer leurs missions de service public, garantir une réelle transparence sauf à se faire complice, de fait, d'associations illicites ;

Considérant que le milieu scolaire et la sécurité de nos enfants doivent faire l'objet de toute notre vigilance et doivent requérir une attention particulière sur la qualité de leur encadrement ;

Considérant que l'administration de la mairie du 12^{ème} peut être amenée sans le savoir à abriter en son sein des agents fichés "S" en contact avec des publics et sans avoir pu prendre des mesures de vérification et de protection.

En conséquence :

Franck MARGAIN et les élus du 12^{ème} du groupe "Changer Paris" demandons :

- le réexamen de l'ensemble des subventions accordées par la mairie du 12^{ème}, l'arrêt immédiat des aides accordées aux associations suspectes de prises de positions anti-laïcité, anti-républicaines ou anti-françaises, l'audition systématique par les commissions compétentes des associations concernées ;

- que chaque subvention au profit d'une association soit l'objet d'une délibération unique de manière à mettre fin à la politique du paquet ;

- qu'une vérification approfondie des antécédents de l'ensemble des personnels de la mairie du 12^{ème} qui œuvre dans le secteur de la jeunesse soit systématiquement entreprise ;

- que la Maire du 12^{ème} insiste fortement auprès des services de l'État pour obtenir la liste des agents de la mairie qui pourraient potentiellement être fichés "S" afin de prendre les mesures conservatoires appropriées.

"L'idée de ce vœu, que je ne vais pas reprendre puisque vous l'avez tous sur table, est d'essayer d'aligner la politique de la Mairie de Paris sur ce que nous avons fait à la Région Île-de-France, c'est-à-dire essayer de faire une analyse très fine de toutes les associations qui reçoivent des subventions pour s'assurer que celles-ci n'ont pas des objets communautaristes ou antirépublicains, ou des objets qui soient anti-laïcité. Je pense que nous avons ici, nous, en tant qu'élus, une responsabilité vis-à-vis de la

population qui s'inquiète. On le voit dans les votes protestataires, dans les votes qui se reportent sur le Rassemblement National. Ils ont l'impression que les élus n'ont pas, ne veulent pas mettre les moyens pour faire attention à là où va l'argent public et pour s'assurer que l'argent public ne vient pas soutenir des actions qui seraient antirépublicaines. De la même manière, nous nous sommes rendu compte, et l'actualité désastreuse de ces dernières années l'a montré, que de nombreux publics qui encadrent des jeunes, des manifestations, en France ou dans des pays étrangers, peuvent abriter en leur sein des personnes qui sont dangereuses pour l'autorité et l'organisation de la vie quotidienne de nos enfants. En particulier, je rappelle que beaucoup de maires, de présidents de région, de responsables politiques demandent au gouvernement de pouvoir avoir accès à la liste des fichés S pour voir si, dans le sein de leur établissement, d'une mairie ou d'une association, nous n'aurions pas affaire à des gens qui pourraient, comme cela s'est passé au Palais de Justice l'année dernière, ne pas être repérés ou qui pourraient ne pas avoir fait l'objet de signes que l'on n'aurait pu voir. Il s'agit ici d'une réflexion que je porte en amont pour essayer de lancer un signal aux populations qui nous font confiance pour les protéger et montrer que chaque fois que nous agissons avec l'argent public, nous essayons de comprendre à qui nous avons affaire, de comprendre les risques qui nous entourent et de comprendre les infiltrations qui me paraissent nouvelles depuis un certain nombre d'années et qui, d'après ce que je peux voir dans la presse, ne sont jamais vues au bon moment. Elles n'ont pas été repérées. Elles n'ont pas été gérées. Elles n'ont pas pu être gérées, parce qu'elles n'ont pas pu être considérées à leur juste proportion. Ce vœu essaie d'agir en amont de tout ce que nous faisons à la Mairie. Je souhaiterais, comme le gouvernement s'est rallié à la proposition de Mme PÉCRESSE, et ce que vient de proposer ma collègue Mme MAZETIER, un lien entre la subvention et le fait que les règles de la laïcité de la République soient respectées, de la même manière pour les agents qui encadrent nos enfants. Je sais que nous n'y avons pas droit, mais je pense qu'il faudrait tous se battre main dans la main pour essayer d'obtenir que cette législation soit modifiée afin d'obtenir la liste des fichés S qui pourraient être potentiellement à côté de nous, dans nos services, nos écoles, dans nos institutions. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Si la population s'inquiète, nous aussi, moi aussi. Vous me permettrez de répondre personnellement à votre vœu qui réussit tout de même, dans une période où tant de choses reposent sur l'action des associations, c'est vrai qu'elles ont été mises à mal ce soir, et sur celle des agents du service public, à s'en prendre dans un même mouvement aux unes et aux autres à violents coups d'approximations et amalgames, je n'ose imaginer plus. Le rôle des associations est vital dans notre société. Je tiens de nouveau ce soir, dans ce Conseil d'arrondissement, à les saluer, à les remercier, d'autant plus dans ce contexte actuel de crise sanitaire, sociale et économique. Notre société ne serait rien sans l'engagement des bénévoles, idem pour la Ville de Paris et pour notre arrondissement. Actuellement, l'appel à l'engagement citoyen, notamment via la Fabrique de la Solidarité, permet d'aller vers, de venir en aide aux publics les plus démunis, les plus fragiles et les plus isolés. Nous avons une chance incroyable dans le 12^{ème} arrondissement de posséder un tissu dynamique et riche d'associations diverses. Encore une fois, instrumentaliser les associations comme vous le faites dans ce vœu me semble un tantinet déplacé. Quant à vos chiffres fantaisistes, j'aimerais vraiment connaître leur source. Cette centaine de millions d'euros, que nous aimerions tant, est aussi inexacte et démesurée à l'échelle de Paris, et pourtant, je vous assure que j'aimerais qu'il en soit autrement. Chaque subvention est votée par le Conseil

d'arrondissement et le Conseil de Paris, même si c'est en paquet. Cette organisation en paquet, je sais que cela vous chiffonne, mais elle répond à une exigence d'efficacité dans la tenue du Conseil d'arrondissement et au-delà, nous avons la chance incroyable qui est organisée par la politique volontariste de la Ville en la matière et de notre arrondissement en particulier, celle de soutenir nos associations. Le vote une par une empêcherait d'avoir une vision peut-être globale sur les thématiques et n'améliorerait en rien, pas forcément, en tout cas, la transparence des subventions allouées. Je dirais même au contraire que cette présentation permet la clarté, la mise en cohérence et l'articulation même entre les projets associatifs et les politiques prioritaires décidées par nos assemblées parisiennes. Vous pouvez également compter sur moi pour être attentive à notre jeunesse, et notamment celle de nos quartiers populaires qui ont besoin de plus d'accompagnement et d'offres associatives dédiées. On en a vu quelques exemples ce soir. C'est pour moi, pour nous, de notre responsabilité politique de leur apporter dans une visée d'égalité des chances, chère à notre République, les conditions d'accès à une éducation populaire. J'en viens à un autre point de votre argumentation, qui parle d'une part d'une enquête sur de supposés antécédents de nos agents et d'autre part de la notion de fichés S qu'évidemment, vous imaginez nombreux dans nos services. Je veux vous dire que sur ce point, la lecture de votre vœu est devenue plus difficile encore pour moi tant les amalgames et les insinuations y sont nombreux, mais surtout à mes yeux dangereuse. Si je le mettais réellement en application, qu'est-ce que cela donnerait ? D'abord, ce que vous me demandez, si on parle d'une enquête fondée sur de réelles inquiétudes, me semble davantage relever des prérogatives de la police et de l'autorité judiciaire que de celle d'une mairie d'arrondissement, si on parle d'une vérification que nous ferions de manière arbitraire d'un acte susceptible d'être considéré comme discriminatoire, voire constitutif d'un abus de pouvoir. Quant à ce que vous dites de l'utilisation possible des fameuses fiches S, je crois que cela reflète surtout votre incompréhension de l'idée même de renseignement, puisque toute l'utilité de ces fiches, s'agissant des personnes qu'il s'agit de surveiller, est précisément qu'elles s'ignorent surveillées et que rien ne vient les en avertir. L'efficacité de la fiche S réside dans sa confidentialité. Je comprends donc sans peine que, pour cette raison impérieuse, seuls les services habilités doivent en connaître. Accessoirement, j'aimerais bien que vous m'accompagniez dans nos couloirs et m'aidiez à comprendre in situ un point de votre vœu que je ne saisis pas bien. Lorsque vous me parlez, pour reprendre vos mots, des agents de la Mairie qui pourraient potentiellement, il va falloir définir le « potentiellement », être fichés S, je ne peux que m'interroger. À quel agent exactement faites-vous référence ? Comment pourrions-nous les reconnaître ? C'est sur ce point que je terminerai. La Maire que je suis ne peut tout simplement pas vous laisser traîner dans la boue les dizaines de membres des associations et d'agents de nos services, des agents dévoués, volontaires, engagés, je les vois tous les jours, qui font tourner cet arrondissement et cette Ville qui se porte au quotidien en soutien de nos concitoyennes et concitoyens. Une telle instrumentalisation des drames qui se jouent actuellement n'est tout simplement pas admissible. L'exécutif, cela ne vous surprendra pas, émet un avis défavorable sur cette proposition."

Mme Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement :

"Je pense que tous les groupes devraient s'exprimer. J'aurais attendu d'autres explications de vote sur le vœu que j'avais présenté. En ce qui me concerne, je ne voterai pas le vœu."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Je suis la Maire du 12^{ème} arrondissement, et effectivement, on m'a donné l'autorisation et je porte la parole de l'ensemble de l'exécutif. L'explication de vote vaut pour l'ensemble de ma majorité. Maintenant, j'attends votre explication de vote.

Mme Sandrine MAZETIER, Conseillère d'arrondissement :

“Je ne voterai pas et je voterai contre ce vœu, d'abord parce qu'il mélange des sujets extrêmement différents et que s'il y avait un vœu pour le fait de dissocier les votes, la possibilité de dissocier les votes. Franchement, je nous invite à nous poser la question collectivement de la possibilité d'avoir des expressions plurielles sur des associations concernées par une seule et même délibération. Malheureusement, ce n'est pas l'unique objet de ce vœu. Comme je ne partage aucun des autres points de ce vœu, je voterai contre.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Je mets ce vœu au vote.

Ce vœu est rejeté.”

- Nombre de votants :.....29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre d'abstentions :.....00

Vœu rejeté.

(DELIB 12-2020-156 VOEU)

- VŒU 122020-015 : Vœu relatif aux besoins de moyens supplémentaires à l'AP-HP, pour faire face à la Covid-19, déposé par le groupe communiste et Citoyen.

M. Sébastien MARQUE, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant le vœu relatif à la crise sanitaire adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 18 mai 2020 demandant notamment un moratoire sur toutes les restructurations en cours au sein de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) ;

Considérant le vote du décret du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national à compter du 17 octobre 2020 à 00 heure ;

Considérant la reprise de l'épidémie de la COVID-19 qui fait peser sur les hôpitaux parisiens une pression de plus en plus importante ;

Considérant les restrictions aux libertés publiques annoncées par le gouvernement (couvre-feu, fermeture des bars, des gymnases...) ;

Considérant que 3 400 lits d'hôpitaux ont été supprimés en 2019, et plus de 100 000 sur les vingt-cinq dernières années en France ;

Considérant qu'à l'AP-HP depuis 2016 ce sont 3 182 postes qui ont été supprimés, dont 1 878 postes de soignant-es ;

Considérant les fermetures récentes de l'Hôtel-Dieu et du Val-De-Grâce à Paris ;

Considérant les projets de restructurations d'hôpitaux en cours à Paris, dont le projet de Nouvel Hôpital Lariboisière dans le 10^{ème}, mais aussi la fermeture de Bichat dans le 18^{ème} ;

Considérant les mobilisations des soignant-es ces dernières années pour demander une revalorisation de leurs métiers et des moyens supplémentaires ;

Considérant que lorsque l'on s'attaque aux conditions de travail des soignant-es, ce sont les conditions de prises en charge des patient-es qui sont détériorées ;

Considérant que les médecins de la Ville de Paris touchent des salaires inférieurs à ceux de la fonction publique hospitalière, eux-mêmes inférieurs aux médecins des cliniques privées ;

Considérant que pour faire face à la recrudescence de l'épidémie de COVID-19 et pour pouvoir répondre rapidement aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, la Ville de Paris doit renforcer l'offre de soins de proximité accessible à toutes et tous en secteur par la création de nouveaux centres municipaux de santé ;

Considérant que la crise sanitaire engendre une crise sociale, une crise économique et révèle une crise environnementale et que c'est conjointement qu'il faut gérer ces différentes crises.

Le conseil d'arrondissement du 3 novembre 2020, sur proposition des élu-es communistes Anouchka COMUSHIAN, Nicolas BONNET-OULALDJ et Sébastien MARQUE, émet le vœu que :

- La Maire de Paris, en sa qualité de Présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP, interpelle l'État pour demander :

- 1. Des embauches massives pour l'hôpital public avec un objectif à court terme de 10 000 embauches immédiates à l'AP-HP. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans la mise en place de plans de formation adaptés, de plans de carrière attractifs, et de revalorisation salariale, en concertation avec les syndicats ;**
- 2. Une revalorisation des moyens de toutes les personnes intervenant dans le milieu médical et paramédical, y compris les personnels non-soignant, oubliés du « Ségur de la Santé », à hauteur notamment de 300 euros tel que demandé par les personnels ;**

- **La Maire de Paris interpelle l'Agence Régionale de Santé pour demander :**
 - 1. La réouverture immédiate de l'Hôtel-Dieu et du Val-De-Grâce ;**
 - 2. L'arrêt des restructurations et un moratoire sur les regroupements hospitaliers de territoire et sur les fermetures de lits ;**
 - 3. Un point sur la poursuite des activités hors-Covid et la déprogrammation des soins des autres maladies ;**

- La Ville de Paris engage dès à présent les études nécessaires à la création d'au moins 7 nouveaux centres de santé à Paris.

“Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, que de chemin parcouru en 75 ans de Sécurité sociale, de grandes avancées ayant ouvert à la société un système de santé extraordinaire dans un premier élan! Puis, des reculs et une vision comptable ont pris le dessus depuis de trop nombreuses décennies. Les conséquences de ces choix funestes sont aujourd'hui criantes, mais ne sont que l'écho amplifié de nombreuses crises du système de santé toujours jugé trop cher aux yeux des tenants d'une politique libérale qui préfèrent laisser l'argent fuir sous le soleil des Bahamas. Cela fait écho à l'argent public dont M. MARGAIN parlait tout à l'heure, l'argent public et l'argent privé. Quand l'argent public sert à financer, l'argent privé, c'est ce qui arrive. L'hôpital public, qui est actuellement sous le feu des projecteurs depuis des mois, nous, majorité de gauche dans le 12^{ème}, ne pouvons et ne devons pas laisser la casse du système de santé s'opérer sans le contester haut et fort. Pas plus que nous ne pouvons ni devons regarder sans réagir ouvertement la dilapidation du patrimoine hospitalier de la Ville de Paris.

Nous ne pouvons pas non plus rester sourds à la colère des personnels soignants et non soignants, aux élèves des écoles de formation médicale et à leur représentation syndicale. Aussi, ce vœu demande à la Maire de Paris, sans aucun doute sur son acceptation, d'interpeller les instances de gestion de l'hôpital public pour relayer notre souhait idéologique d'un accès libre à toutes et tous aux soins hospitaliers. C'est d'ailleurs en ce sens que l'accord programmatique d'avant le premier tour avait intégré la création de sept centres municipaux de santé, ce que rappelle ici le vœu présenté. Merci de votre écoute.”

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris :

“Je vais prendre la parole sur ce vœu pour féliciter mes collègues sur la politique en matière hospitalière à Paris. Je suis particulièrement sensible, et mon groupe également, d'ailleurs, nous avons fait de nombreuses propositions pour conserver l'Hôtel-Dieu à Paris. Je rappelle l'histoire à côté de la cathédrale, c'est l'hospice des pauvres, c'est une organisation emblématique de la charité, à laquelle je suis sensible et à laquelle je sais que mes collègues communistes le sont, même si nous n'avons pas les mêmes origines sur cette sensibilité. Il n'en est pas moins que s'occuper des pauvres et des malades reste et devrait rester la préoccupation du public. J'en veux pour preuve que cet Hôtel-Dieu construit à côté de la cathédrale remplit pendant des siècles son rôle de s'occuper des malades et donc des plus exclus. Je me suis beaucoup renseigné pour savoir ce qu'on pouvait faire de l'Hôtel-Dieu. Il faut être un peu honnête, on ne peut plus y consacrer de la chirurgie, un certain nombre de disciplines qui sont consommatrices de locaux modernes, de locaux ventilés, adaptés à la médecine aujourd'hui. Mais l'Hôtel-Dieu peut remplir de nombreuses missions médicales, notamment tout ce qui est consultation gratuite, Maison Médicale, consultation au niveau ophtalmologique ou au niveau des femmes enceintes, consultation pour le sida. Je ne vais pas vous faire la liste de tout ce qu'on pourrait faire à l'Hôtel-Dieu, mais on

pourrait avoir une très belle idée d'un établissement qui conserve son rôle tel que l'Église l'avait pensé il y a plusieurs siècles de s'occuper des plus pauvres et des malades. Je pense que la Mairie de Paris devrait reconsidérer son objet d'un centre commercial, comme on en a partout, dans toutes les villes, que ce soit à Lyon, à Marseille. Dans ces Hôtels-Dieu, vous avez des hôtels ou des centres commerciaux. Je pense que ces Hôtels-Dieu doivent encore et pouvoir toujours fournir de l'aide aux plus pauvres et aux plus malades. Dans cet esprit, même si nous n'avons pas les mêmes sources philosophiques de soutien de cet établissement, nous serons appelés à voter pour ce vœu. Je vous remercie."

M. Pierrick PARIS, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Mes chers collègues, cher Sébastien MARQUE, le soutien à l'hôpital public et aux personnels hospitaliers et au-delà, et plus précisément le soutien à l'AP-HP, est un combat à partager au sein de notre majorité, et largement. Personne n'en doute. Des combats ont été menés, y compris au sein de cette assemblée dans les précédentes mandatures où nous nous sommes largement retrouvés. C'est un combat que nous partageons. Néanmoins, j'ai quelques nuances par rapport à ce vœu que j'exprimerai déjà par rapport à la dichotomie que je trouve entre le titre et le contenu même du vœu, puisque le vœu est relatif aux besoins de moyens supplémentaires à l'AP-HP pour faire face à la Covid-19 et que dans le vœu, on ne sait plus très bien ce qui relève de la réponse à la crise sanitaire, du moyen terme, du long terme, qui sont quand même des sujets certes liés, mais un peu différents, qui mériteraient d'être précisés. Par ailleurs,

pour ne pas faire trop long, je passe sur certains considérants pour en arriver directement au texte du vœu sur la nécessité de recrutement de personnels au sein de l'AP-HP. Là encore, c'est un combat que nous partageons. Je trouve que le premier point du vœu demandant 10 000 embauches immédiates à l'AP-HP me paraît insuffisamment étayé en l'état pour pouvoir porter cette revendication in extenso en votant ce vœu. Vous me retrouvez sur la demande d'embauches au sein de l'AP-HP. Sur le chiffre de 10 000, je pense qu'il nécessiterait quelques précisions. De la même manière, sur l'Hôtel-Dieu et le Val-de-Grâce, le Val-de-Grâce au demeurant ne faisait pas partie de l'AP-HP, sur l'Hôtel-Dieu, ce combat, nous l'avons mené contre sa fermeture. Aujourd'hui, on sait où cela en est. Je pense que la demande de réouverture immédiate de l'Hôtel-Dieu et du Val-de-Grâce paraît également très aléatoire. Je pense que nous pouvons nous retrouver dans un combat commun sur le devenir du site de l'Hôtel-Dieu. En demander la réouverture immédiate me paraît aléatoire, parce que c'est un combat plus pertinent à porter au Conseil de Paris qu'au Conseil du 12^{ème} arrondissement qui a une influence bien faible malheureusement à la matière. D'ailleurs, à cet égard, nous aurions préféré un vœu plus territorialisé, puisque la matière ne manque pas dans le 12^{ème} arrondissement pour ce qui concerne les hôpitaux publics et l'AP-HP entre Trousseau, Rothschild et Saint-Antoine. Je pense qu'il y avait matière dans ce vœu à le lier davantage au 12^{ème} arrondissement, ce qui ne demande pas une procédure d'amendement que l'on pourrait faire ce soir sur un coin de table, mais une réécriture un peu profonde. C'est d'ailleurs ce qui a été fait par nos collègues du groupe Communiste du 10^{ème} arrondissement qui ont proposé un vœu similaire, qui a été assez sensiblement amendé pour le tourner vers la problématique concernant l'hôpital Lariboisière, ce qui a permis à l'ensemble de la majorité de le voter. Je souhaite aboutir à ce vœu partagé. C'est un peu compliqué d'y arriver ce soir parce que cela nécessite, j'ai fait court malgré mes 3 minutes, donc aboutir à un vœu partagé fortement soutenu par l'ensemble de la majorité, et je l'espère par tout le Conseil. C'est pourquoi je propose

au groupe Communiste s'il en était d'accord de retirer ce vœu pour ce soir, que nous nous donnions le temps d'y travailler ensemble sur la base d'objectifs que je viens de définir et qui peuvent être partagés et que nous redéposions un vœu ainsi retravaillé au Conseil de décembre, qui pourrait être soutenu par l'ensemble de la majorité. Si le vœu n'était pas retiré, notre groupe s'abstiendrait."

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"La crise du Covid-19 a révélé dans toute sa splendeur les fragilités du système hospitalier français qui n'a tenu face à l'épidémie que grâce à la mobilisation et au dévouement du personnel soignant et à la dépriorisation des patients atteints d'autres pathologies. Nous en profitons ici pour apporter tout notre soutien encore une fois aux soignants et soignantes à l'heure de cette deuxième vague du Covid. Les 33 mesures issues du Ségur de la Santé manquent terriblement d'ambition pour notre système de santé. Ce Ségur ne répond pas aux problématiques structurelles et néglige des difficultés particulières : les urgences, la santé mentale ou encore la santé au travail. Les revendications sont pourtant connues : hausse significative et pérenne des rémunérations de l'ensemble du personnel soignant en milieu hospitalier et en EHPAD, création d'emplois hospitaliers, organisation du temps de travail, moratoire sur l'arrêt de tous les plans de restructuration, financement de l'hôpital face à la dette, lutte contre les déserts médicaux. Ce vœu, malgré tout, manque un peu son objectif annoncé, je n'y reviendrai pas, Pierrick PARIS l'a fait avant moi, avec de nombreuses imprécisions. Du fait du manque de précisions, nous soutenons quand même la demande de soutien à l'hôpital public, mais nous nous abstiendrons si le vœu est maintenu et nous partageons la demande de Paris en Commun de réécrire ce vœu pour décembre pour avoir un vrai soutien à l'hôpital public, comme il se doit."

Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

"Comme mes collègues, les élus Génération. s soutiennent l'hôpital public, l'AP-HP et nous avons maintes fois dans cette instance de Conseil d'arrondissement rappelé notre soutien aux soignants et à la qualité du service public. Il y a peu de temps encore, nous nous faisons le relais des demandes du collectif Inter Urgences qui, alors que la crise Covid n'avait pas démarré, démontrait et nous demandait de les soutenir dans leur demande de personnels et de moyens supplémentaires. Effectivement, la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver et nous ne pouvons que nous associer à cette demande de moyens, à cette demande de soutien, et nous inscrire en faux sur ce Ségur qui, au-delà des mots, n'a rien apporté en actes concrets à nos personnels et à l'hôpital qui est en souffrance. Je voudrais également dire comme mes collègues que nous souhaiterions bénéficier de temps supplémentaire pour mettre dans ce vœu la perspective de la création de la Direction de la santé que Paris préfigure actuellement, et en tout cas pouvoir reprendre la philosophie, car ce que vous appelez dans ce vœu comme coopération entre la Ville, les centres de santé et l'hôpital, nous sommes en train d'y travailler concrètement et je pense que ce vœu gagnerait en puissance à, à la fois, rappeler notre soutien aux hôpitaux, mais également à démontrer en quoi l'action de la Ville est aux côtés de nos soignants. Si vous mainteniez ce vœu, nous voterions pour. Mais nous souhaiterions aussi, comme nos collègues écologistes et socialistes, pouvoir approfondir et le développer au prochain Conseil d'arrondissement. Je vous remercie."

M. Richard BOUIGUE, 1^{er} Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Merci à Sébastien MARQUE et au groupe Communiste d'avoir proposé ce sujet, qui est un sujet important et qui nous a de longue date rassemblés dans ce Conseil d'arrondissement, mais aussi en dehors. Je fais écho aux différents présidents de groupes qui ont convoqué la nécessité de se retrouver dans quelques jours ou dans quelques semaines pour proposer un vœu qui nous rassemble davantage sur ce sujet, parce qu'il est crucial. Il est crucial notamment parce que la grève des urgences a commencé dans le 12^{ème} arrondissement à Saint-Antoine, aux urgences, un soir où des urgentistes se sont fait agresser par des patients. Ils étaient en manque de personnels, en manque de formation, et se sont retrouvés en difficulté pour exercer leur activité. Dire aussi qu'il y a quelques semaines, on a vu le Président de la République sur l'esplanade de l'hôpital Rothschild à l'angle de la rue Santerre et de la rue Picpus interpellé par des membres d'un collectif Inter Hôpitaux, qui étaient présents et qui ont réclamé d'être mieux pris en compte. Vous dire aussi qu'on est dans un arrondissement où on a beaucoup d'hôpitaux, qui sont importants, qui participent à la vie de notre arrondissement, parfois à son rayonnement, mais aujourd'hui, je crois qu'il est important que l'on soutienne l'ensemble des personnels, qu'ils soient médicaux ou paramédicaux et que l'on évite ce qu'ils appellent eux-mêmes le « retour à l'anormal ». Notre vœu devrait les engager et nous engager là-dessus. Je pense que, dans la période des difficultés que va connaître l'hôpital, c'est un vœu qui serait le plus unanime possible qui devrait nous rassembler. Je fais la proposition, comme mes autres collègues, au nom de l'exécutif que l'on puisse se retrouver dans quelques jours pour présenter au prochain Conseil un vœu qui nous rassemble et qui soit l'écho de notre unité pour les personnels soignants qui seront une nouvelle fois en première ligne et une nouvelle fois au front pendant plusieurs semaines.”

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris :

“J'entends les arguments des présidents de groupe de la majorité. Je les comprends. Sébastien donnera la position de groupe sur le vœu. Je voudrais quand même dire qu'on a besoin dans l'immédiat de peser sur la direction de l'AP-HP. Nous avons appris hier la présence de Martin HIRSCH à l'Hôtel-Dieu, qui annonce un redéploiement du personnel des urgences de l'Hôtel-Dieu sur d'autres services pour traiter la Covid, ce qui veut dire qu'à partir de demain, il n'y aura plus d'urgences à l'Hôtel-Dieu pour des raisons de déploiement. Quand nous évoquons 10 000 salariés en plus, c'est une revendication salariale. C'est une revendication des syndicats. J'entends Pierrick PARIS dire que ce n'est pas étayé. Sauf que je voudrais entendre le même mot dans trois semaines quand les hôpitaux vont exploser, quand on comptera nos morts et qu'on nous dira qu'il faut reformuler un vœu au Conseil de Paris. J'alerte parce que ce dont on a besoin, c'est une pression immédiate sur l'ARS, l'AP-HP, sur des moyens supplémentaires. On a beaucoup entendu parler des commerces et de leurs difficultés financières. On a beaucoup entendu parler des difficultés des associations, sauf qu'il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, les principales difficultés sont au sein de l'hôpital. Depuis un an, même plus parce que, comme le rappelait Sandrine CHARNOZ, l'intersyndicale sur les urgences se mobilisait il y a presque 2 ans maintenant. Cela fait 2 ans que le personnel soignant de l'hôpital subit des réformes, des structurations, est en pression terrible et vient de se taper une première vague, va se taper une deuxième vague encore plus dure. C'est dans cet esprit que nous présentons ce vœu. Peut-être

que c'est mal rédigé, mais comprenez l'état d'esprit. On a besoin d'une pression immédiate et précise sur l'AP-HP et sur Martin HIRSCH."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"On a bien compris l'état d'esprit. Je pense qu'on est unanime, même avec nos collègues de Changer Paris Les Républicains. Je pense qu'on portera ensemble cette force, notamment dans le 12^{ème} arrondissement comme l'a rappelé M. BOUIGUE avec la présence de nos hôpitaux. Je vais reposer néanmoins la question à M. MARQUE au nom du groupe Communiste : est-ce que vous maintenez le vœu ?"

M. Sébastien MARQUE, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Nous sommes très heureux de voir que l'ensemble du Conseil d'arrondissement s'attelle à cette problématique de la santé et nous sommes très heureux de voir que nous sommes capables de nous rassembler autour de ce sujet. Nous allons retirer le vœu et poser une date prochainement pour construire un vœu collectif qui ne perdra rien, je l'espère, de ses revendications premières. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Je vous en remercie. Nous passons au vœu suivant."

Vœu adopté retiré en séance.

- VŒU 122020-014 : *Vœu relatif à l'aide à apporter aux secteurs en difficulté ainsi qu'aux personnes les plus vulnérables, présenté par les élu. e. s du groupe écologiste.*

Mme Manon HAVET, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

- Considérant l'explosion du nombre de cas de Covid-19 à Paris et dans le 12^{ème} arrondissement ces dernières semaines et le reconfinement qui en découle ;

- Considérant la crise économique et sociale amenée à s'intensifier alors que la crise sanitaire a déjà provoqué des difficultés sans précédent en temps de paix ;

- Considérant qu'une baisse de l'activité économique de 37 points a été mesurée à Paris en raison du confinement au printemps dernier, en fragilisant en premier lieu les artisans, les petites entreprises, les commerces de proximité et les travailleurs et travailleuses précaires ;

- Considérant le rôle des acteurs de proximité – acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels – dans la vie du 12^{ème} et de ses quartiers et dans l'identité de notre arrondissement, alors même que beaucoup d'entre eux seront à nouveau violemment touchés par les conséquences du renforcement des mesures sanitaires ;

- Considérant que le dispositif de chômage partiel mis en place par le gouvernement ne bénéficie à ce jour ni aux travailleurs et travailleuses indépendant. es, ni aux auto-entrepreneurs, ni aux intérimaires ou aux saisonniers et saisonnières, ce qui en exclut de nombreuses entreprises enregistrées dans le 12^{ème} arrondissement puisque près de trois quarts d'entre elles ne comptent aucun. e salarié. es ;
- Considérant le million de personnes qui en France a basculé dans la pauvreté depuis le début de la crise sanitaire ;
- Considérant la hausse dramatique du nombre de personnes en situation de « précarité alimentaire » (disposant de moins de 3,50 euros par jour pour se nourrir) : actuellement 18 Millions de Français. es (contre 16 Millions au début de la crise sanitaire) et 7,5 à 8 % de la population parisienne, et ce alors que la stratégie Alimentation durable de la ville de Paris prévoit d'éradiquer la précarité alimentaire pour 2030, et que de fortes tensions pèsent actuellement sur les dispositifs d'aide alimentaire dans le 12^{ème} arrondissement ;
- Considérant le manque d'ambition du Plan Pauvreté du gouvernement (dont l'acte 2 a été présenté par le Premier ministre le 24 octobre) quant à l'augmentation du nombre et de la qualité des hébergements d'urgence, tandis que les solutions d'hébergement dans le 12^{ème} arrondissement sont insuffisantes ;
- Considérant la hausse sans précédent du nombre de personnes allocataires du RSA : +12 % à Paris entre janvier et août 2020, soit presque 8000 personnes de plus ;
- Considérant l'augmentation de la dette sociale de l'État vis-à-vis de la capitale qui en résulte (l'État ne remboursant que 70 % des sommes avancées par la ville aux allocataires du RSA), et le plan de soutien de près de 200 millions d'euros mis en place par la Ville de Paris malgré la très forte mise sous tension de ses finances.

Le groupe des élu. e. s écologistes du 12^{ème} arrondissement émet le vœu :

- **Que les mesures de soutien, notamment financières, aux acteurs locaux les plus touchés soient renforcées par le gouvernement, en particulier vis-à-vis des secteurs de la culture, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ; vis-à-vis des commerces de proximité, des artisans, des travailleurs et travailleuses précaires ;**
- **Qu'un fonds exceptionnel destiné aux associations de solidarité soit mis en place en urgence, pour aider les associations qui œuvrent au quotidien au service des habitant-es les plus vulnérables, très actives dans notre arrondissement, et source de résilience en temps de crise ;**
- **Qu'une stratégie visant à une meilleure prise en compte des besoins sociaux – stratégie rendue urgente dans le contexte actuel - soit proposée par le gouvernement aux collectivités et à leurs partenaires, comprenant : la mise en œuvre immédiate du RSA pour les 18- 25 ans ; la mise en œuvre immédiate du « chèque alimentaire » tel que l'a proposé la Convention Citoyenne pour le Climat afin de donner aux plus fragiles l'accès à des produits de bonne qualité, issus de l'agriculture biologique ou des circuits courts, et que le président s'était engagé à appliquer ; la création immédiate de contrats aidés notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;**

- Que le gouvernement puisse réviser le Plan pauvreté avec des ambitions à la hauteur de la situation dramatique à venir pour les plus fragiles, et puisse notamment augmenter le nombre de places en hébergement d'urgence, avec une répartition géographique adaptée aux besoins, tout en axant sa stratégie de lutte contre la pauvreté sur la garantie des droits fondamentaux à un revenu suffisant et à un logement pérenne, en suivant en la matière les recommandations des associations de lutte contre la grande exclusion.

“Nous sommes confrontés à une triple crise : sanitaire, économique et sociale. Si l'urgence sanitaire et l'impréparation pour faire face à cette deuxième vague de la pandémie rendent les mesures de confinement indispensables, toutefois, la situation nécessite un accompagnement pour certains acteurs économiques, ainsi que pour les plus fragiles de nos concitoyens. Le reconfinement que nous vivons actuellement touche très fortement les artisans, les commerçants de proximité, les petites entreprises, très nombreux dans le 12^{ème} arrondissement, et qui contribuent fortement à l'identité de notre arrondissement et déjà très affaiblis par le confinement du printemps dernier pendant lequel une baisse de l'activité économique de 37 points a été mesurée à Paris. Un plan d'accompagnement financier ambitieux s'impose. Des mesures d'aides ont été annoncées par le ministre de l'Économie Bruno LE MAIRE, qui doivent toutefois pouvoir s'adapter à la multiplicité très grande des situations, être à la hauteur de l'urgence et ne laisser personne de côté. L'inégalité de traitement entre les petits commerçants de proximité et ceux des grandes surfaces ou des plateformes en ligne n'est pas justifiable et l'exemple des libraires, s'il est éloquent, est loin d'être le seul. La crise est sanitaire, elle est économique et elle est aussi sociale. La situation des plus fragiles à l'heure actuelle est préoccupante. Quelques chiffres à l'appui. En France, un million de personnes ont basculé dans la pauvreté depuis le début de la crise sanitaire. 18 millions de personnes en France sont actuellement en situation de précarité alimentaire, c'est-à-dire qu'elles disposent de moins de 3,50 € par jour pour se nourrir. Elles étaient 16 millions au début de la crise sanitaire. Cela concerne 7,5 à 8 % de la population parisienne. De très fortes tensions pèsent actuellement sur les dispositifs d'aide alimentaire dans le 12^{ème} arrondissement. De très fortes tensions pèsent sur les solutions d'hébergement d'urgence dans notre arrondissement. La hausse du nombre d'allocataires du RSA est sans précédent. Au niveau parisien, entre janvier et août 2020, environ 8 000 personnes supplémentaires sont concernées par ce dispositif. Dans cette situation, nous demandons qu'un fonds exceptionnel destiné aux associations de solidarité soit mis en place en urgence pour aider les associations qui œuvrent au quotidien au service des habitants et des habitantes les plus vulnérables, qui sont très actives dans notre arrondissement et qui sont source de résilience en temps de crise. Nous demandons la mise en œuvre du RSA pour les 18-25 ans. En effet, les jeunes sont à ce jour exclus de ce dispositif d'aide, or, ils sont parmi les plus touchés par la crise sociale actuelle et ils vivent parfois dans une situation de très grande précarité. Nous demandons également la mise en œuvre immédiate du chèque alimentaire tel que l'a proposé la Convention citoyenne pour le Climat afin de donner aux plus fragiles l'accès à des produits de bonne qualité issus de l'agriculture biologique ou de circuits courts, et que le Président de la République s'est d'ailleurs engagé à appliquer. Nous demandons enfin une révision du Plan Pauvreté du gouvernement avec des ambitions à la hausse concernant notamment le nombre de places en hébergement d'urgence avec une répartition géographique adaptée aux besoins.”

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

“Je vais prendre ce que disait M. PARIS qui, dans le vœu précédent, s'inquiétait de noyer tous les sujets. On y est totalement puisqu'on noie la Convention citoyenne, la Covid, le RSA Jeunes. Malheureusement, il y a un manque de cohérence. Globalement, ce vœu révèle une philosophie profonde qui est de toujours tout remettre sur l'État sans prendre sa part de responsabilité. Vous êtes actuellement dans l'exécutif municipal. Vous pouvez agir, notamment, nous l'avions déjà réclamé lors de la première vague dans le cadre d'un vrai budget de crise, dans le cadre d'un plan de relance plus ambitieux. Actuellement, Paris est une ville endettée, avant la crise sanitaire, après la crise sanitaire, il y a encore des risques de laisser filer les dépenses de fonctionnement. Je ne comprends pas aujourd'hui pourquoi vous allez quémander auprès de l'État des choses que vous pouvez faire vous-mêmes. Nous ne pouvons pas voter pour ce vœu.”

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Nous allons voter pour ce vœu qui est un vœu politique, parce que nous en partageons les constats, les inquiétudes, également les demandes. Certes, il est vrai qu'il aurait pu être plus contextualisé sur la Ville de Paris. Néanmoins, cela me semble important d'avoir cette expression politique. Parmi tout ce qui est évoqué, nous voudrions souligner l'importance des structures de l'ESS dans l'effort de résilience pendant la crise, mais aussi pour la sortie de crise que nous espérons. Se pose donc la question de l'orientation stratégique du volet ESS du Plan de Relance du gouvernement qui a été récemment voté. Dans ce volet ESS, soyons responsables et honnêtes, c'est un effort important. Néanmoins, on peut regretter que la richesse de la relance gouvernementale se focalise seulement sur la compétitivité et délaisse la stratégie d'orientation qui est fondée sur la transition écologique et solidaire. Voilà notre position. Nous voterons pour ce vœu.”

Mme Anouchka COMUSHIAN, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

“Même si au sein du groupe Communiste, on est d'accord qu'il faut soutenir le monde de la culture, le monde associatif, les petites et moyennes entreprises, on trouve que ce vœu manque de propositions concrètes sur lesquelles on pourrait se mettre d'accord. Il y a un point qui nous pose problème, c'est la promotion des contrats aidés qui, pour nous, ne sont pas une réponse à apporter dans une situation de crise économique. Donc, on va s'abstenir sur ce vœu.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Je peux donc mettre le vœu au vote.

Ce vœu est adopté. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants :.....28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....20
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....08

Vœu adopté.

(DELIB 12-2020-157 VOEU)

- VCEU 122020-013 : Vœu relatif à l'hébergement d'urgence, au début de la période hivernale et à la crise sanitaire, présenté par les élu-es de la majorité municipale, sur proposition du groupe Le 12^e en commun, socialistes et citoyens.

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Considérant qu'il appartient aux autorités de l'État d'assurer à toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale un hébergement d'urgence ;

Considérant que la Nuit de la Solidarité 2020 a mis en évidence la présence de plus de 3500 personnes sans-abri dans les rues de Paris ;

Considérant que la crise sanitaire de la COVID-19 a engendré une explosion de la pauvreté en France entraînant de nombreuses personnes à la rue ;

Considérant qu'en raison l'urgence de la situation, liée notamment à la crise sanitaire et au début de la baisse des températures, le plan hivernal a débuté le 18 octobre dernier au lieu du 1^{er} novembre entraînant une augmentation de places d'hébergement d'urgence restant à ce jour insuffisante ;

Considérant qu'actuellement chaque soir à Paris 3000 personnes sans-abri appellent le 115 sans trouver de solution ;

Considérant que la mise en place du couvre-feu nocturne fragilise encore plus cette population ;

Considérant la proportion importante (40 %) de sans-abri infectés à Paris par la COVID-19 selon le président du Conseil scientifique Jean-François Delfraissy ;

Considérant que les associations d'aide aux personnes sans-abri peinent actuellement à maintenir leurs actions la nuit par manque de bénévoles ;

Considérant la multiplication du nombre de signalements de familles à la rue avec enfants scolarisés dont certaines sont relogées temporairement à très grande distance du lieu de scolarisation de leur enfant qui reste un pôle de stabilité important.

Aussi, le Conseil du 12^{ème}, sur proposition du groupe Paris en commun, émet le vœu que :

- L'État renforce urgemment et massivement le nombre de places d'hébergement d'urgence disponibles à Paris et en région parisienne pour accueillir dignement les personnes sans-abri dans des conditions sanitaires optimales ;

- Les associations venant en aide aux personnes sans-abri reçoivent de l'État tout le soutien logistique et financier supplémentaire nécessaire à leur action telle qu'impactée par la crise sanitaire ;

- Les familles à la rue puissent disposer d'un hébergement d'urgence à proximité de l'établissement d'enseignement de leur enfant afin de ne pas ajouter de la précarité éducative à la détresse sociale.

"Je suis fier de présenter ce vœu au nom de mon groupe, Le 12^{ème} en Commun Socialistes et citoyens. Fier tant ce sujet grave me tient à cœur comme, je le sais, chers collègues, à chacun de vous. À l'heure où la pandémie nous impose sa loi et bouleverse à nouveau notre quotidien, il est difficile de ne pas penser à celui des sans-abri. Avec la reprise du confinement, leur liberté de circulation se limite aux soupes populaires, aux toilettes et douches publiques et aux trop rares hébergements. Surtout que compte tenu du contexte et des mesures de distanciation sociale, certains établissements où les SDF peuvent aller se reposer ou se doucher pendant la journée ont dû réduire leur capacité, divisant parfois par 4 le nombre de personnes susceptibles d'être accueillies. Depuis de nombreuses années pourtant, Paris se mobilise pour les sans-abri et le 12^{ème} prend toute sa part dans cette mobilisation en étant particulièrement volontariste. Plus de 1400 places d'hébergement d'urgence ont ainsi été ouvertes ces six dernières années dans le 12^{ème}. 1,5 million ont été attribués à des projets de solidarité dans le cadre du BP et deux Nuits de la solidarité pour le recensement des personnes sans-abri ont été organisées, permettant d'associer les citoyens et de les engager dans des démarches solidaires. On pourrait aussi citer l'ouverture de deux nouveaux centres d'hébergement pérennes, la rénovation des Bains-Douches du 12^{ème} arrondissement, le soutien aux actions de distribution alimentaire, la mise à disposition régulière de gymnases, etc. Vous les voyez dressées très rapidement ce soir, les initiatives prises ces dernières semaines sur ces questions sont nombreuses. Malgré ces efforts, malheureusement, déjà, les capacités des hébergements d'accueil de jour comme de nuit arrivent à saturation. Actuellement, chaque soir à Paris, 3000 personnes sans abri appellent le 115 sans trouver de solution. 3000 personnes. Comme si cela ne suffisait pas, crise économique et sociale oblige, le nombre de personnes en grande précarité augmente. Aussi, face à ce drame, chacun doit pouvoir se mobiliser : l'État, bien sûr, dont c'est une des compétences, les collectivités, et nous le faisons, je viens d'en parler, mais aussi ensemble de la société. C'est pourquoi j'ai lancé un appel aux hôteliers dont les établissements sont fermés ou presque vides depuis des semaines, voire des mois, mais qui doivent pourtant continuer à verser charges et loyers, si bien que ce secteur de l'hôtellerie est au bord de la faillite. Un appel lancé à destination des hôteliers pour accueillir des sans-abri dans leur établissement moyennement rétribution et accompagnement des pouvoirs publics. Car capter, même temporairement, des solutions d'hébergement, c'est permettre aux personnes sans abri de se reposer, s'abriter, se confiner et de se soigner, si elles n'ont pas besoin d'aller à l'hôpital. Je me réjouis que cet appel ait déjà été entendu, car certains hôtels de notre arrondissement se sont manifestés auprès de la Mairie du 12^{ème} arrondissement pour mettre leurs chambres à disposition des associations. Les hôteliers du 12^{ème} sont solidaires, qu'ils en

soient ici sincèrement remerciés. Parce que c'est d'abord à l'État d'agir et de prendre ses responsabilités, avec ce vœu, nous souhaitons l'interpeller pour qu'il renforce urgemment et massivement le nombre de places d'hébergement d'urgence disponibles à Paris et en région parisienne. Nous souhaitons qu'une mobilisation particulière soit apportée à la situation des familles à la rue avec enfants scolarisés, situation qu'on a malheureusement vue se multiplier ces derniers mois, afin que ces familles puissent disposer d'un hébergement d'urgence à proximité de l'établissement d'enseignement de leurs enfants pour ne pas ajouter de la précarité éducative à leur détresse sociale. Je salue vivement à ce propos la mobilisation forte de notre collègue Isabelle ROCCA et de vous, Madame la Maire, sur ce sujet. Et puis, parce que sans les associations, rien ne serait possible, nous demandons à ce que celles-ci reçoivent de l'État toute l'aide et le soutien nécessaire à leur action dans ce contexte très particulier. À l'approche du cœur de l'hiver et de la baisse importante des températures, alors qu'un virus mortel nous menace tous, sans toit, sans eau, ni nourriture, pour les SDF, la vie ne tient plus qu'à un fil. Nous devons donc tout faire pour éviter des drames. C'est notre devoir. C'est notre responsabilité. Outre les actions que nous menons déjà, c'est le vœu que nous émettons et l'appel que nous lançons à l'État. Je vous remercie et je souhaite que, sur un sujet comme celui-ci, nous puissions nous rassembler et voter unanimement en faveur de ce vœu. Je vous remercie."

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris :

"Je vais intervenir au sein du groupe. Bien sûr que la légitimité de ce vœu n'est pas contestable. En période de difficulté telle que nous la connaissons, nous sommes solidaires à l'idée d'avoir des moyens supplémentaires. Là où je vous interpelle, c'est votre incapacité absolument probante, puisqu'on le voit dans la rue tous les jours, de vous occuper des pauvres et des sans-abri de cette ville. Même si ce que je vais vous dire ne vous plaira pas, parce que je ne suis pas là pour vous plaire, mais pour vous respecter, vous avez fait un inventaire extraordinaire de vos mesures. Or, qu'est-ce que l'on a vu pendant la pandémie ? Que des gens qui errent dans la rue sans hébergement et sans nourriture, sans soins. Faire un vœu au gouvernement pour vous défausser de votre incurie, cela me fait beaucoup de mal. Cela me fait beaucoup de mal parce que vous faites d'un drame national, régional, municipal, un levier pour vous défausser de l'absence de mesures. Vous auriez pu prendre des mesures beaucoup plus spectaculaires. On aurait pu installer des hébergements provisoires de manière beaucoup plus importante que vous ne l'avez fait dans les parcs et jardins de Paris pendant la pandémie. Vous auriez pu aller dans le bois de Vincennes, dans le bois de Boulogne. La réalité, c'est que vous avez été dans le minima. Toutes les actions que vous nous montrez ce soir sont des actions, mais heureusement que vous les avez faites. Heureusement. Toutes les municipalités de France ont obtenu et mis en place des plans généreux, ambitieux pour traiter la pauvreté et l'exclusion. Mais le vôtre est raté. C'est la différence. Je suis absolument choqué, parce que je l'ai vécu en bas de chez moi pendant la pandémie, sur l'absence totale de soins que vous avez apportés. J'ai été obligé d'appeler moi-même le préfet pour qu'on traite les camps et les gens qui s'étaient dans la rue sans logement, sans soin, sans nourriture. Monsieur le Préfet, dans les réunions que nous avons avec la Présidente, était obligé d'envoyer les services pour s'occuper d'eux. Vous êtes en train de nous faire un vœu sur le gouvernement. Je trouve que c'est déplacé. Nous nous abstiendrons, car n'allons pas voter contre une demande de moyens. Vous êtes dans le mensonge."

M. Emmanuel GRÉGOIRE, 1^{er} Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

“Je n'ai pas l'habitude d'intervenir sur des sujets dont je ne suis pas personnellement responsable, mais pour avoir suivi le confinement, je ne renverrai pas au sujet général des politiques de solidarité de la Ville de Paris. M. MARGAIN, combien de gymnases étaient ouverts par la Ville de Paris pour la crise Covid et l'hébergement des SDF ? Essayez de démontrer que vous connaissez vaguement sur le fond les sujets dont vous parlez. Combien de gymnases étaient ouverts ? Vous n'en savez rien. Vous venez de faire une logorrhée interpellative extrêmement critique sur un sujet que vous ne connaissez pas, qui relève des compétences sur le plan légal en matière d'hébergement d'urgence de la préfecture de région et exclusivement d'elle. Pour être très précis, au titre de la compétence générale des collectivités territoriales, et en particulier du bloc communal, nous pouvons intervenir et c'est la raison pour laquelle nous le faisons. L'errance dans la rue, parce que c'est honteux, l'instrumentalisation que vous en faites, même si je sais que votre engagement sur ce sujet est sincère, mais comprenez votre mésinterprétation des faits. Le sujet de l'errance et de la grande précarité, dans la rue, se heurte à un principe simple : aucun agent municipal n'est assermenté pour faire une contrainte de corps qui consiste à mettre en protection quelqu'un. Dans le 12^{ème}, nous connaissons tous personnellement des gens qui sont dans la rue, dont la situation individuelle est extrêmement problématique, dure, avec des troubles psychiques, des sujets sanitaires et nous en souffrons au moins autant que vous. Mais interpeller la Ville en venant sur un vœu qui demande à l'État de faire son travail, et ce n'est pas donner des leçons de morale à l'État, c'est simplement les renvoyer à leur mission essentielle en matière de prise en charge sanitaire et de prise en charge sur les sujets d'hébergement d'urgence. Le 115, c'est un organisme qui dépend de l'État. Peu de collectivités ont mobilisé des moyens aussi spectaculaires que la Ville de Paris. Non, ce n'est pas parfait et cela ne sera jamais assez parfait tant qu'il y aura des gens de la rue, mais je ne comprends pas que vous instrumentalisiez ce sujet. Ainsi, en disant que vous croisez dans la rue des gens qui souffrent, que vous voulez leur tendre la main, que vous voulez demander au Préfet d'aller régler lui-même le projet, j'allais vous demander par taquinerie moi-même lequel des deux Préfets vous aviez interpellé en la matière. Nommez-le. M. CADOT. Il a envoyé ses services pour aller s'occuper d'un cas particulier ? Il a dû faire comme à son habitude, il a appelé les services d'intervention des associations soutenues par la Ville de Paris, la préfecture la Région Île-de-France. Il ne dispose pas de services propres d'intervention dans l'espace public pour aller accompagner les SDF. Cela n'existe pas. Peut-être, évitons de polémiquer sur des sujets aussi graves sur le plan humain, aussi douloureux. Il y a besoin de moyens sociaux, en matière de santé publique, de psychiatrie, d'hébergement d'urgence. Ce sont des sujets suffisamment graves et sérieux, je sais, qui vous motivent, qui mériteraient d'éviter cela.”

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Si c'est une compétence de l'État, soignons au-dessus de cela et mettons toutes nos forces, et moi, j'en ai besoin également, ensemble pour pouvoir a minima proposer des hébergements de qualité pour les personnes qui veulent se mettre à l'abri. J'avais d'autres interventions.”

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

“Chers collègues, la crise sanitaire que nous subissons est venue aggraver une situation délicate quant aux réponses qu'il nous est possible d'apporter aux personnes sans abri dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Depuis 2 ans, la Nuit de solidarité nous permet d'identifier ces personnes en situation de rue. Notre arrondissement est l'un des plus touchés puisqu'en 2019, 536 personnes sans-abri ont été décomptées lors de la Nuit de la solidarité, dont 138 dans le bois de Vincennes. Malheureusement, avec la crise que nous connaissons en 2020, ce chiffre n'ira pas en diminuant. Contrairement aux propos malheureux, malvenus et erronés de M. MARGAIN, pour eux, toute l'année à Paris, les associations et dispositifs d'aide aux personnes en difficulté se mobilisent. Vous pouvez trouver toutes ces informations gratuitement dans le guide Solidarité à Paris Hiver dans les Mairies d'arrondissement, les associations, institutions spécialisées, les services sociaux parisiens, les centres de santé, les PIMMS, le SAMU social et de nombreuses associations comme la Croix-Rouge et le Secours populaire. Aujourd'hui, l'hiver vient et la pandémie de Covid-19 impacte durement les plus fragiles d'entre nous. L'État se doit de tout faire afin que personne ne reste à la rue. C'était un engagement du Président Macron qui, en 2017, avait promis « plus personne dans la rue d'ici la fin de l'année ». On voit ce que cela donne. Ce n'est pas flatteur pour lui. Aujourd'hui, à travers ce vœu, nous demandons qu'il soutienne les associations et structures qui œuvrent pour les personnes sans-abri. Je citerai le 115 qui est le point d'entrée de nombreuses demandes. Mais il faut aussi que l'État fasse le maximum pour répondre aux besoins et augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence disponibles. Il sera important qu'une solution apportée aux familles se trouve à proximité des établissements scolaires de leurs enfants. Le groupe Écologiste votera ce vœu avec ferveur. Merci.”

Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

“Nous souhaitons, élus Génération. s, apporter notre soutien à ce vœu, rappeler que demander à l'État de prendre ses responsabilités est une chose importante, surtout à quelques jours du Plan de Pauvreté acte 2 que le vœu précédent, dont nous venons de débattre, mentionnait, qui est bien encore une fois de la comm' et peu de moyens face à l'urgence de la situation. Je crois que ce n'est pas un vain mot de dire que nous attendons plus de moyens et plus d'investissements de la part de l'État. La Ville a toujours été au rendez-vous, et au-delà de son bloc de compétences. Je pense que peut-être dans cet Hémicycle, un rappel du Plan Grande Précarité et Lutte contre l'Exclusion que nous avons voté lors de la mandature précédente et que nous poursuivons permettrait à nos collègues de l'opposition de remettre en perspective l'ensemble des actions que la Ville porte. Je voudrais profiter de ce vœu pour revenir sur la question orale de Mme MONTANDON. Si nous avons des difficultés d'hébergement d'urgence, c'est un manque de places, mais c'est aussi un manque de possibilité de

sortie de familles, de personnes isolées que nous accompagnons qui pourraient quitter ces places d'urgence pour intégrer le logement social, car ils ne peuvent obtenir un logement sur le marché libre, et que nous n'arrivons pas à accompagner. Quand Mme MONTANDON, vous nous proposez de baisser le nombre de logement social sur le programme Picpus, car, encore une fois, le problème, c'est le logement social, vous vous rendez compte que vous empêchez cette boucle vertueuse d'accompagnement des personnes qui pourraient libérer des places d'urgence. Je voudrais terminer sur la problématique des enfants scolarisés, et permettez-moi, Madame la Maire, de rendre hommage à Michèle BLUMENTHAL et à Catherine BARATTI-ELBAZ, et à vous-même pour votre engagement, car dans cet arrondissement. Vous avez toutes trois été en pointe sur la scolarisation des enfants, y compris sur les adresses de domiciliation. C'est un acte fort de l'engagement de notre majorité que je voulais rappeler à l'occasion de ce vœu, car scolariser les enfants qui sont à la rue, qui ont des difficultés d'hébergement et qui passent d'une adresse à l'autre en les stabilisant sur un groupe scolaire, c'est une chose fondamentale qui est une des fiertés de notre équipe municipale. Et pouvoir ensuite accueillir ces familles à proximité des établissements est quelque chose que nous soutenons dans ce vœu. Je ne veux pas être plus longue. Je pense que face à la crise, nous tous, élus parisiens, pourrions soutenir cette demande, car, dans peu de temps, couvre-feu, confinement, il va nous falloir réussir à trouver les places nécessaires pour sortir toutes ces familles et ces personnes isolées à la rue. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Je pense que toutes nos forces doivent être mises en commun. Je vais mettre ce vœu au vote.

Je vous remercie. Il est adopté."

- Nombre de votants :.....28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....05

Vœu adopté rejeté.

(DELIB 12-2020-158 VOEU)

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

“Merci beaucoup pour ce Conseil d'arrondissement un peu particulier. Je vous demande quelques minutes d'attention. Merci à vous toutes et tous d'avoir participé à ce Conseil d'arrondissement particulier, d'avoir accepté ce format exceptionnel. Je ne peux pas vous dire comment sera le prochain Conseil d'arrondissement. Je peux vous dire que la date prévue initialement qui était le 1^{er} décembre va être avancée au 30 novembre. Nous devons absolument faire ce Conseil d'arrondissement en novembre. Ce sera encore une fois une agilité de notre part qu'il faudra mettre en œuvre. Je crois que le mot « association » a été le mot le plus prononcé ce soir. Espérons désormais que dans les prochains jours, nous soyons toutes et tous ensemble pour les soutenir, parce que plus que jamais, notre arrondissement et ses habitantes et habitants comptent sur nous pour les aider. On est dans une crise particulièrement dure sur le plan sanitaire, mais pas que. On a vu ce soir par tous nos débats l'aspect social et économique et avec quelle force nous devons tous ensemble affronter.

Je voulais souhaiter la bienvenue à Marianne BOULC'H, qui est notre nouvelle Directrice générale des services, vous pouvez l'applaudir, depuis hier, seulement. Merci, Marianne, te dire à quel point nous sommes, moi et toute l'équipe, personnellement, fiers de t'accueillir et ravis de ta présence. Merci également à l'ensemble de la DGS présente. Nous sommes dans un format particulièrement restreint pour tous les membres de la DGS, comme les membres du cabinet, puisque nous nous obligeons aussi à être exemplaires et que sur les présences des personnes qui peuvent être en télétravail, nous limitons les présences de chaque personne. Encore merci. Prenez soin de vous. À très bientôt.”

Madame la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris lève la séance à 20 h 24.

Emmanuelle PIERRE-MARIE
Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris.

-